

# **CARTOGRAPHIE REGIONALE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN REGION BOURGOGNE- FRANCHE-COMTE**

## Conten

Introduction .....	3
1- L'économie circulaire .....	3
2- Le projet européen COLOR CIRCLE – INTERREG EUROPE .....	3
CHAPITRE 1 – Situation actuelle à l'échelle régionale .....	8
1- Une qualité de vie unique, des opportunités multiples .....	11
2- Une Région garante du développement de tous les territoires .....	11
3- Recherche et développement d'excellence .....	12
4- Une région à énergie... positive ! .....	12
5- Les filières d'aujourd'hui et de demain en Bourgogne-Franche-Comté .....	13
CHAPITRE 2 – Les leviers européens et nationaux permettant d'appliquer une politique favorable à l'économie circulaire .....	14
1- A l'échelle européenne .....	14
2- A l'échelle nationale : une feuille de route nationale pour réussir la transition .....	15
CHAPITRE 3 – Les politiques régionales et instruments au service de l'économie circulaire ....	18
1- Le SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires .....	18
2- La FREC : feuille de route régionale de l'économie circulaire .....	20
3- Le PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets incluant un plan d'action en matière d'économie circulaire .....	22
4- Le PRDA : plan Régional pour le Développement Agricole .....	23
5- Le Partenariat européen pour l'innovation Agri « pour une agriculture productive et durable » – PDR FEADER Bourgogne 2014-2020 .....	24
6- Le PDR FEADER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 .....	25
CHAPITRE 4 - Les politiques régionales et instruments au service de la recherche et de l'enseignement supérieur .....	27
1- Le SRESRI : schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation .....	27
2- La RIS 3 : Stratégie Régionale d'Innovation vers la Spécialisation Intelligente (RIS3) 2021-2027 .....	36
3- Les CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la Recherche .....	42
CHAPITRE 5 – Les bonnes pratiques identifiées à l'échelle régionale .....	44
1- L'accélérateur à projets en économie circulaire .....	44
2- 1000 doctorants pour les territoires .....	45
3- Le projet POPSU à Tournus .....	46
4- France Active – Franche-Comté : le programme Générateur BFC .....	47
5- Un laboratoire agro-alimentaire partagé dans le Clunisois : Melting Popote .....	49
6- La marmite solidaire : Atelier de transformation des invendus alimentaires .....	50
7- Recyclerie solidaire : la recyclerie Re bon à Maïche .....	51

# Introduction

Afin de réaliser cette analyse, dans une première phase, le contexte régional et la situation existante en matière d'économie circulaire ont été analysés. Une analyse des données secondaires et primaires a été réalisée, y compris le cadre législatif, les instruments politiques et financiers dédiés, qui peuvent contribuer au développement de l'économie circulaire en Région Bourgogne-Franche-Comté et au-delà.

## 1- L'économie circulaire

Le développement de nos sociétés repose aujourd'hui majoritairement **sur une ECONOMIE LINEAIRE** qui consiste à "**EXTRAIRE – PRODUIRE – CONSOMMER – JETER**".

**Ce modèle conduit à une pression croissante sur les ressources naturelles, à la détérioration de leurs conditions d'accès et à la production toujours plus importante de déchets.** Les tensions sur les matières premières nécessaires à notre développement s'intensifient, les risques d'approvisionnement et de pénuries augmentent. A cela s'ajoutent les déséquilibres majeurs sur les écosystèmes, la biodiversité, la fertilité des sols, la qualité de l'eau et de l'air et notre qualité de vie.

Face à ce constat, **l'ECONOMIE CIRCULAIRE a pour ambition de définir UN NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE** qui s'oppose au modèle classique linéaire. **Elle modifie le rapport aux ressources en priorisant la sobriété et l'efficacité dans l'utilisation de celles-ci, en réduisant les impacts environnementaux.**

Les produits, les biens et équipements, les services sont réfléchis tout au long de leur cycle de vie, de leur conception (plus respectueuse de l'environnement), de leur consommation (plus responsable en préférant l'usage à la possession), de l'allongement de leur durée d'usage (la réparation, le réemploi, le reconditionnement) et de leur recyclage (la réinjection dans la chaîne de production).

L'économie circulaire vise la réduction de l'empreinte écologique de nos sociétés en découplant croissance économique et consommation des ressources et d'énergie. **C'est une R-EVOLUTION PROFONDE dans notre manière de consommer et de produire.**

## 2- Le projet européen COLOR CIRCLE – INTERREG EUROPE

### Présentation du projet

Le projet COLOR CIRCLE – « Connecter et doter l'administration locale de capacités de recherche pour capitaliser sur le plein potentiel de l'économie circulaire », a pour objectif de partager les bonnes pratiques sur l'économie circulaire, impliquant des capacités de recherche pour responsabiliser les autorités locales et améliorer les politiques publiques régionales. Le projet est mis en œuvre par l'Hesam Université (chef de file du projet) en partenariat avec l'Université des sciences appliquées Van Hall Larenstein, Pays-Bas ; le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, France ; l'Agence pour le développement régional de Centru, Roumanie ; le Centre régional d'innovation de Bohême centrale, République tchèque et le Conseil provincial de Grenade, Espagne. Les travaux du projet COLOR CIRCLE visent à soutenir le développement de l'économie circulaire en créant des partenariats forts entre les autorités locales et le domaine de la recherche, en augmentant de ce fait la capacité des autorités locales à réaliser leur plein potentiel de l'économie circulaire. L'analyse de la situation actuelle de l'économie circulaire en Région Bourgogne-Franche-Comté favorisera l'élaboration d'un plan d'action. Cette démarche doit permettre l'amélioration d'une politique qui contribue au soutien et au développement de l'économie circulaire en Région Bourgogne-Franche-Comté.

## **La plus-value pour le Conseil régional de participer en tant que partenaire de COLOR CIRCLE**

La participation du Conseil régional au projet européen constitue une marge de manœuvre supplémentaire en matière d'animation territoriale permettant de disposer des outils et de la méthode favorables à une progression des démarches d'économie circulaire en lien avec la recherche.

Les liens actuels entretenus entre le milieu de la recherche et les acteurs locaux sont insuffisamment consistants. Le besoin prégnant ciblé est celui du renforcement des relations précitées afin de servir les projets bénéfiques à l'économie circulaire sur le territoire.

Le volet réglementaire impose la prise en compte de l'économie circulaire au sein des documents de planification.

Dans ce contexte, le Conseil régional s'inscrit comme un maillon d'accompagnement des obligations comprises dans le SRADDET et déploie des dispositifs de financement et d'animation qui aident les territoires à rendre opérationnel ce concept d'économie circulaire.

A cela s'ajoute la mise en œuvre réelle au sein des territoires via des projets variés (énergies renouvelables, plan d'alimentation territorial, filière bois...). A ce titre, il existe plusieurs mesures d'accompagnement proposées par le Conseil régional qui assurent la mise en œuvre de l'économie circulaire via des projets concrets.

L'enjeu est d'arriver à faire le lien entre les volets réglementaires, d'accompagnement et opérationnel et de s'assurer de leur bonne articulation.

Le projet européen COLOR CIRCLE est de ce fait un tremplin d'accélération de cette articulation via l'animation et la dynamisation du réseau d'acteurs locaux et la concrétisation des projets respectifs.

## **Le réseau des acteurs locaux : la communauté COLOR CIRCLE sur la plateforme « Je participe »**

La plateforme « Je participe » a permis la création d'une communauté virtuelle d'acteurs locaux. Cette plateforme est dédiée à ces derniers, engagés en faveur de la recherche et de l'économie circulaire.

Les membres de la communauté COLOR CIRCLE ont accès à :

- **un accueil** présentant des articles, alimenté par l'équipe d'animation, auquel ils peuvent contribuer en adressant des demandes par mail ou messageries instantanées ;
- **une carte** sur laquelle il est possible de visualiser les profils des membres et les événements. Il est possible de faire des recherches par filtres (par membres, événements et domaines d'activité) ;
- **une charte** d'utilisation de la plateforme.

Les membres peuvent compléter/modifier leur profil qui apparaît également sur la carte (données personnelles, photos...) et avoir accès à une messagerie.

Il existe deux rubriques supplémentaires :

- **DOCS** : dans cet espace tous les documents liés à la démarche COLOR CIRCLE sont enregistrés: brochure, vidéo de présentation, bonnes pratiques européennes et locales. Les membres ont la possibilité d'ajouter des documents ;
- **FORUM** : cette rubrique est l'outil d'échange privilégié pour les membres qui peuvent proposer leurs propres sujets de discussion.

## Les acteurs locaux répertoriés :

### Département du Doubs

- Le Grand Besançon
- Pole métropolitain Nord Franche Comté
- PETR du Pays horloger
- Syndicat mixte du pays du Haut-Doubs
- Communauté de communes des Portes du Haut Doubs
- Communauté de communes Loue Lison
- PETR du Pays du Doubs Central
- Association TRI
- Hop & Net
- Cluster Eco Chantiers
- Energy Cities
- DRAAF
- ADEME
- ATMO Bourgogne-Franche-Comté
- France Active – Franche-Comté
- Préval Haut Doubs
- Communauté d'agglomération du Grand-Besançon
- Sybert
- Théma – UBFC
- Le Vrac - Épicerie sans emballage

### Département du Territoire de Belfort

- Parc national du Ballon des Vosges

### Département du Jura

- PAYS Dolois – ARAPT
- Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura
- Bois et connexes de Franche-Comté
- Communauté de commune Champagnole Nozeroy Jura
- Association des maires du Jura
- PETR du Pays Lédonien
- Syndicat mixte du Pays du Haut-Jura
- Parc national du Haut-Jura

### Département de Haute-Saône

- PETR du Pays Graylois
- Association Pays des 7 Rivières
- Syndicat mixte du Pays de Vesoul Val de Saône
- PETR du Pays des Vosges Saônoises
- Communauté de Communes de Ronchamp - La filature 2.0

### Département de la Côte d'or

- Communauté de Communes du Pays Chatillonnais
- PETR Seine et Tilles en Bourgogne
- PETR du pays de l'Auxois Morvan
- Association du Pays Beaunois
- INRA
- PETR Val de Saône Vingeanne
- Métropole de Dijon
- Association des maires du 21

- La Réserve Bio
- Communauté de communes Auxonne-Pontailleur-Val de Saône

#### **Département de la Saône-et-Loire**

- Syndicat Mixte du Chalonnais
- GAL Chalonnais
- Association Le PONT
- Pays Sud Bourgogne
- Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne
- Agglomération du Grand-Châlon
- Communauté Urbaine Creusot-Montceau
- Communauté de commune du clunisois
- Fou de Fougerette
- Communauté de Communes le Grand Autunois Morvan
- Syntaxe Erreur 2.0
- PETR du Charolais Brionnais
- Association Melting Popote

#### **Département de l'Yonne**

- PETR Nord Yonne
- Association le P.a.r.c
- PETR du Grand Avallonnais
- Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne
- Communauté de communes de Puisaye Forterre
- EPNAK
- PETR Grand Auxerrois
- CAUE 89

#### **Département de la Nièvre**

- Syndicat intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre
- Parc national du Morvan
- PETR Nivernais Morvan
- PETR du Val de Loire Nivernais

Au regard du respect du RGPD, les noms et coordonnées des interlocuteurs ne sont pas révélés. Pour de plus amples informations, contacter Florence Catanese, chargée de mission du Conseil régional.

#### **Méthodologie de travail et gouvernance du projet européen COLOR CIRCLE**

Un travail collectif et transversal est instauré avec les directions opérationnelles du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté : directions de l'aménagement du territoire, économie, environnement, agriculture et forêt, Europe et International, recherche et enseignement supérieur.

Un comité de pilotage trimestriel est programmé afin d'assurer une enceinte de prise de décision quant aux actions à mettre en œuvre.

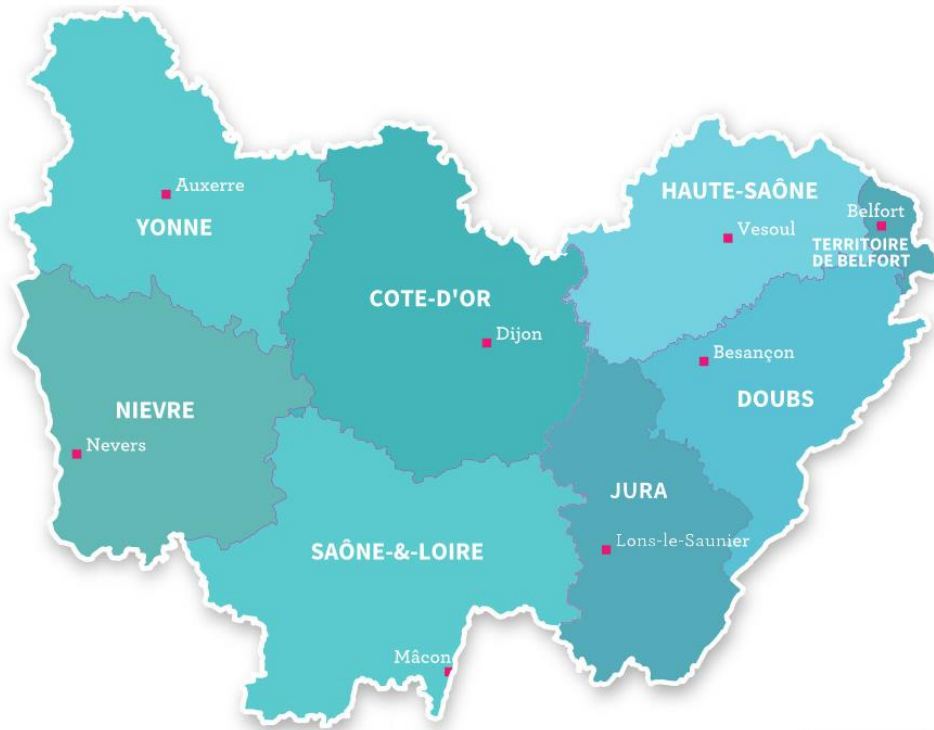
Le réseau COLOR CIRCLE se construit grâce aux réunions des acteurs locaux, aux ateliers thématiques proposés et via les entretiens bilatéraux menés plus particulièrement avec les organismes suivants :

- ADEME

- Agence du patrimoine
- Agglomération du Grand Châlon
- AMF 21
- Grand Besançon
- Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne
- Communauté de Communes le Grand Autunois Morvan
- Communauté de communes Auxonne-Pontailier-Val de Saône
- Communauté de communes du Clunisois
- DRAAF
- DREAL
- Energy Cities
- Fou de Fougerette
- Melting Popote
- Franche-Comté active
- PETR du Charolais Brionnais
- PETR Dolois
- PETR Doubs Horloger
- PNR Région BFC
- Syndicat mixte du Pays de Vesoul Val de Saône
- Syndicat intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre
- SIRTOM de la vallée de la Grosne
- Syntaxe Erreur
- SIEEEN
- Université BFC



## CHAPITRE 1 – Situation actuelle à l'échelle régionale



© Conseil régional de Bourgogne

	Région	/ Pays
	2 820 000 hab.	4% de la pop nationale
	47 783 km <sup>2</sup>	7,4% de la France
	59 hab./km <sup>2</sup>	117 hab. km <sup>2</sup>



	Région	Pays
Communes	3 799	34 968
Départements	8	101
Région	1	22

## Quelques **chiffres à retenir**

 **8 DÉPARTEMENTS**

 **4<sup>ème</sup> RÉGION FRANÇAISE  
PAR SA TAILLE**

 UN **TERRITOIRE PRÉSERVÉ,**  
AVEC UNE **DENSITÉ DE POPULATION FAIBLE :**  
**2,8 MILLIONS D'HABITANTS,**  
SOIT **4,4% DE LA POPULATION FRANÇAISE**

 **DEUX GRANDES VILLES:**  
**DIJON** (152 000 HAB.) ET **BESANÇON** (116 000 HAB.)

 **DIJON EST À 1H30 DE PARIS EN TGV ;  
BESANÇON 2H05**

 **230 KM DE FRONTIÈRE AVEC LA SUISSE**

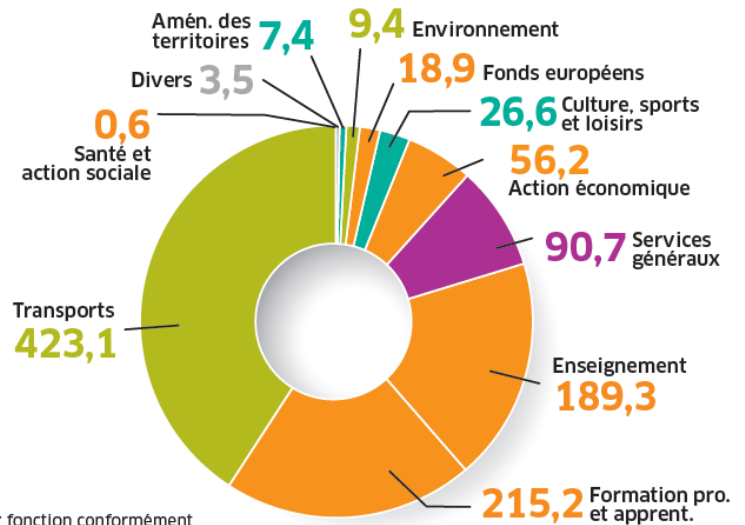
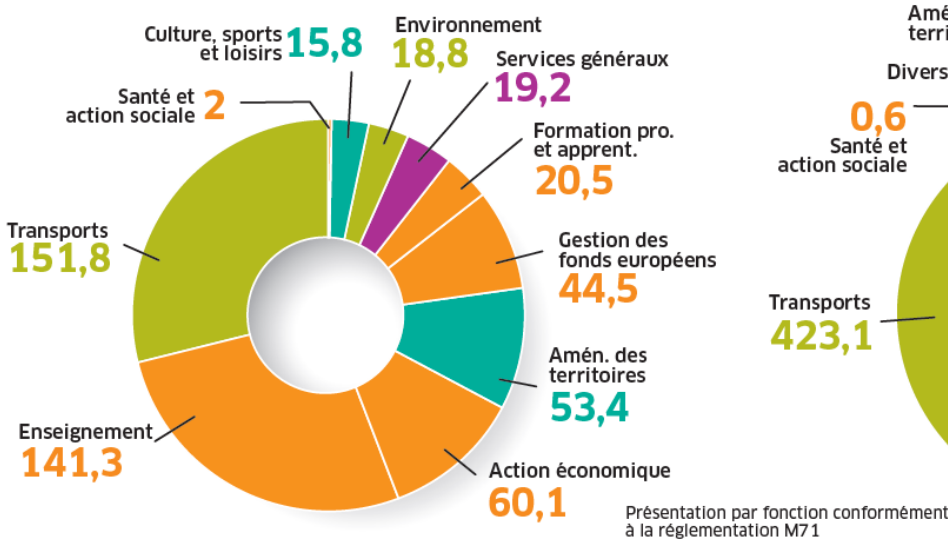
## DÉPENSES

### DÉPENSES DE D'INVESTISSEMENT

**527,4**  
millions d'euros  
(hors dette)

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**1 040,9**  
millions d'euros  
(hors dette)



Développer son entreprise, être connecté à l'innovation et ouvert sur le monde, accéder aux emplois, aux universités et à la culture, mais sans renoncer à respirer, sans se couper de la nature et des grands espaces : pour beaucoup cet idéal s'apparente à un vœu pieux.

Pourtant ce mode de vie existe. Il prend forme ici, en Bourgogne-Franche-Comté, terre des grands horizons, paysagers comme économiques. La Bourgogne-Franche-Comté, idéalement située entre Paris, Lyon et Strasbourg, en contact direct avec la Suisse et l'Allemagne, dynamisée par les pôles universitaires et de recherche (Belfort-Montbéliard, Besançon, Dijon et Le Creusot-Montceau) et structurée par les vignobles, les montagnes et les parcs naturels, les canaux et les rivières, offre la possibilité unique d'allier modernité et qualité de vie.

La modernité d'abord. La région bénéficie d'une économie locale tirée par des activités de pointe structurées au sein de pôles de compétitivité dédiés à l'agroalimentaire, la santé, l'automobile, les énergies, l'aéronautique, la métallurgie, le luxe, les microtechniques, la chimie et le numérique. Ce sont ces écosystèmes, mis au service de la recherche et de l'innovation, qui permettent le renforcement de nos filières d'excellence et font de la Bourgogne-Franche-Comté une terre de créativité et d'expérimentations favorable à l'épanouissement des start-up, TPE et PME. Et les résultats sont là. Dans de nombreux domaines, notre région se classe dans le peloton de tête français : première région exportatrice, première région industrielle en termes d'emplois, deuxième région agricole pour la création de valeur ajoutée, première région d'investissements privés en recherche et développement, première région pour la production de bois par hectare.

La qualité de vie ensuite. Le cadre naturel, culturel et architectural exceptionnel de la Bourgogne-Franche-Comté, unanimement plébiscité par ses habitants, offre une dimension unique à notre région. Les grands espaces et la diversité des paysages (pas moins de 11 sites

inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco), les villes à taille humaine, les terroirs, la gastronomie et les vins célébrés au niveau mondial sont autant de facteurs qui contribuent à notre réussite. Ici, l'ambition du bien-être se conjugue avec le bien-vivre, la gastronomie, les bons crus.

Forte de toutes ces pépites, la Région accompagne au quotidien les femmes et les hommes qui innovent, qui créent et qui développent tout en veillant à maintenir un équilibre et un lien fort entre mondes ruraux et urbains.

L'attractivité d'une région est le fruit de son histoire, sa géographie et repose sur son dynamisme économique et la qualité de ses infrastructures. Chaque jour, la Région et ses partenaires se mobilisent donc pour valoriser ces atouts et offrir à chacun de ses habitants une vie de qualité tournée vers l'avenir en Bourgogne-Franche-Comté.

## **1- Une qualité de vie unique, des opportunités multiples**

***La Bourgogne-Franche-Comté se place dans le peloton de tête des territoires « où il fait bon vivre », où la nature et le patrimoine impressionnent, où les grands espaces côtoient les métropoles dynamiques, où un certain bien-être vous retient définitivement.***

Les plaisirs d'abord, découvrir les Montagnes du Jura, les Vosges ou les vignobles de Bourgogne, c'est faire l'expérience de l'authentique. C'est goûter au Comté, à la volaille de Bresse, c'est déguster l'un des 107 vins AOC du territoire, c'est découvrir l'une des excellentes tables de la région – dont 38 étoilées Michelin !

L'avenir ensuite. Vivre en Bourgogne-Franche-Comté, c'est s'insérer dans un écosystème d'universités dynamiques, de start-ups innovantes, de savoir-faire d'exception et d'industries de pointe. C'est bénéficier d'une géographie originale : il n'existe pas qu'une seule ville forte, mais plusieurs, dont Besançon et Dijon. Chacune offre, grâce à un réseau de transports développé et moderne, l'opportunité d'interagir avec des voisins stimulants : la Suisse, l'Allemagne, la région lyonnaise et le bassin parisien, voire de s'orienter vers l'export, comme 6 000 entreprises du territoire. Cette terre unique, chacun en possède un « petit morceau ». Que ce soient les productions d'entreprises telles que Seb, Tolix, Emile Henry, Peugeot, Ibride, Zhed, la Vache Qui Rit... - ou les innovations et créations de scientifiques et artistes comme Louis Pasteur, Colette, Victor Hugo, Marlène Jobert, Aldebert, Edwige Feuillère ou Tahar Rahim : chacun a en soi un éclat de Bourgogne-Franche-Comté, terre de bien-vivre, terre d'avenir.

Choisir cette région, c'est choisir une vie faite de plaisirs et de perspectives d'avenir

## **2- Une Région garante du développement de tous les territoires**

La Bourgogne-Franche-Comté fédère ses énergies et déploie ses compétences autour de trois engagements forts : l'emploi, la transition écologique et énergétique et la fraternité.

Ces trois grands axes irriguent l'ensemble des politiques publiques qui, par ailleurs, sont animées par une volonté forte de rassembler les habitants, en cultivant ce qui fait toute la richesse du territoire : ses valeurs d'ouverture, de tolérance et bien sûr son exceptionnel cadre de vie.

La présidente, Marie-Guite Dufay, et ses 15 vice-présidents, pilotent 100 élus à l'assemblée régionale, (33 d'entre eux sont membres de la commission permanente), 5 commissions thématiques et 110 membres du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser).

Ce sont au total 3 896 agents dans les services administratifs et les lycées qui travaillent quotidiennement à la mise en oeuvre de ces politiques publiques.

### 3- Recherche et développement d'excellence

***La Bourgogne-Franche-Comté est une terre d'accueil privilégiée pour les étudiants et chercheurs du monde entier. Des dispositifs de mobilité encouragent aussi bien les départs à l'étranger, que l'accueil de talents en provenance d'autres pays, pour créer une émulation et un échange de connaissances extrêmement riche et épanouissant.***

La région a été retenue pour un certain nombre de projets de Recherche d'excellence, dans le cadre du PIA (programme d'investissements d'avenir), qui mobilise des fonds conséquents à l'échelle nationale. Des projets innovants sont ainsi menés sur le territoire, et des chaires d'excellence, impliquant notamment des chercheurs internationaux reconnus, sont soutenus. Dans ce prolongement, l'Université de Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) a été lauréate de l'appel à projet I-SITE2, qui la crédite d'une reconnaissance et d'un label d'excellence nationale sur des thématiques scientifiques distinctives, en lien fort avec les savoir-faire du territoire. L'octroi de 330 millions d'euros, sur dix ans, permet de mobiliser ressources et compétences et cela se concrétise notamment par la mise en oeuvre de junior et senior fellowships, la création de Master en langue anglaise et des projets de recherche appliquée en lien avec les entreprises.

Enfin, étudier en Bourgogne-Franche-Comté, c'est aussi s'ouvrir au monde, grâce à des financements particuliers, notamment dans le cadre des dispositifs de mobilité internationale. Lycéens, apprentis, étudiants et demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans ont ainsi la possibilité de solliciter une aide financière, pour concrétiser leur projet de découverte à l'étranger.

### 4- Une région à énergie... positive !

***La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des régions les plus vertes de France. Elle est riche d'un patrimoine naturel exceptionnel, composé de montagnes, cours d'eau, lacs, cascades, bocages et plus d'un tiers du territoire est constitué de forêts. Trois Parcs naturels régionaux oeuvrent à la protection de son patrimoine essentiel : Haut-Jura, Morvan et Vosges.***

Avec un tel héritage, **la Bourgogne-Franche-Comté est « naturellement » engagée dans la préservation des ressources et la transition énergétique.** La Région se fixe comme objectif d'ici à 2050 de produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme : cela signifie vivre demain, sur un territoire aux énergies 100 % renouvelables.

Ces ambitions fortes se concrétisent par des initiatives très concrètes, qui ont d'ores et déjà des incidences positives.

Par exemple, la rénovation du parc bâti pour élever les performances énergétiques au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC), octroie davantage de confort aux habitants, et offre des marchés publics aux entreprises locales, elles-mêmes productrices d'emplois. La Région est aussi reconnue comme « pilote » pour le déploiement de l'énergie Hydrogène, solution d'avenir optimale pour la mobilité durable et garante de la qualité de l'air, profi table à tous.

Le pôle « Véhicule du Futur », à Belfort-Montbéliard, est en outre activement mobilisé par la Région sur la question des véhicules électriques.

L'omniprésence des forêts en Bourgogne-Franche-Comté est par ailleurs l'opportunité d'imaginer des solutions collectives de chauffage bois, dans le prolongement des 870 déjà actives ; un cluster travaille pour le déploiement des éoliennes, et le solaire, quant à lui, voit ses performances s'améliorer d'année en année et séduit toujours plus de particuliers sur la région. La Bourgogne-Franche-Comté se distingue aussi par une importante politique d'investissement citoyen : les habitants sont encouragés, grâce à des outils spécialement mis en place (par exemple Jurascic), à investir individuellement dans les infrastructures durables. Ils contribuent ainsi à leur mise en oeuvre, favorisent les emplois qu'elles génèrent et disposent d'une rentabilité non négligeable sur la durée.

Un modèle coopératif bien connu localement : les fruitières à Comté et le Crédit Agricole, nés sur le territoire, démontrent chaque jour la réussite et la pérennité de ce système.

## **5- Les filières d'aujourd'hui et de demain en Bourgogne-Franche-Comté**

### L'Environnement

- Alimentation durable dédiée au bien-être et à la santé des consommateurs
- Mobilité durable
- Ecoconception, écoconstruction et matériaux biosourcés
- Développement de solutions Hydrogène
- Intégration et efficacité des systèmes énergétiques

### L'Industrie de pointe

- Microtechniques et microsystèmes
- Solutions biomédicales pour la personne en termes de prévention, diagnostic et thérapeutique
- Technologies numériques en réponse aux enjeux sociétaux
- Mobilité innovante
- Plasturgie/matériaux



## CHAPITRE 2 – Les leviers européens et nationaux permettant d'appliquer une politique favorable à l'économie circulaire

### 1- A l'échelle européenne

#### Le "paquet économie circulaire"

**Voté par le Parlement européen le 18 avril 2018**, il inclut un train de mesures proposées par la Commission européenne comprenant :

- Des propositions de révision de la législation sur les déchets avec de nouveaux objectifs : recyclage de déchets municipaux de 65% à l'horizon 2035, 10% maximum de mise en décharges, collecte distincte des textiles et des déchets dangereux ;
- Un plan d'actions destiné à favoriser l'économie circulaire et notamment l'écoconception des produits ;
- Des prescriptions pour lever les obstacles rencontrés dans des secteurs spécifiques comme les matières plastiques, les déchets alimentaires, les matières premières critiques (métaux rares..) et la construction.

Dans la continuité, le **Conseil de l'Union européenne** a adopté, le 4 octobre 2019, ses conclusions intitulées "**Plus de circularité - Transition vers une société durable**".

Dans ses conclusions, le Conseil insiste sur le fait que **des efforts ambitieux supplémentaires sont nécessaires** pour stimuler une transition systémique vers une société durable. L'économie circulaire est un moyen important de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de respecter les limites de notre planète mais aussi d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le Conseil demande à la Commission européenne de présenter un **cadre stratégique ambitieux et à long terme**, y compris une vision commune pour l'économie circulaire et d'adopter un **nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire** comportant des actions ciblées.

Le Conseil demande également que des mesures soient prises pour **promouvoir systématiquement la circularité tout au long de la chaîne de valeur**, y compris du point de vue des consommateurs, dans des secteurs clés tels que le textile, les transports, l'alimentation ainsi que la construction et la démolition. **Le Conseil a aussi insisté sur la nécessité d'adopter plus de mesures concernant les piles et accumulateurs et les plastiques.**

Dans ses conclusions, le Conseil souligne que les principes d'**écoconception** ont contribué à rendre un nombre croissant de produits liés à l'énergie plus économes en énergie et charge la Commission européenne d'évaluer si les principes d'écoconception pourraient être appliqués à d'autres groupes de produits (par exemple, les produits des technologies de l'information et de la communication) et de présenter, le cas échéant, une proposition législative. Le Conseil demande aussi à la Commission européenne d'élargir le champ d'application des mesures d'écoconception en intégrant des critères relatifs à l'utilisation rationnelle des matières (**durabilité, réparabilité, recyclabilité et contenu recyclé**).

Les conclusions encouragent enfin au recours à des **instruments économiques** tels que la fiscalité environnementale, les réformes fiscales vertes et la responsabilité élargie des producteurs afin de promouvoir l'économie circulaire, les modes de production et de consommation plus durables et une gestion des déchets améliorée. Le Conseil souligne également que la passation de marchés pour des produits et des services peut stimuler les marchés circulaires et les investissements dans des cycles propres, sûrs, non toxiques et durables.

La région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée depuis le début des années 2000 dans des démarches ambitieuses de préservation de l'environnement, mais face à l'augmentation des besoins et aux effets de changement climatique qui impactent un certain nombre de ressources naturelles, les efforts doivent être intensifiés.

Les sécheresses de 2018 et 2019, par exemple, ont montré pour la première fois que l'eau, une ressource essentielle, était peut-être en définitive épuisable. Les impacts socio-économiques sont visibles : approvisionnement en eau difficile, rendement agricole en baisse, mortalité massive des arbres, tourisme fluvial à l'arrêt... mais plus que tout, c'est le sentiment d'insécurité et la demande sociale de protection qui prédomine dans les populations aujourd'hui.

En 2017, la Région s'est engagée dans une stratégie régionale de transition énergétique pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, dans la transcription des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la suite de l'Agenda 21 régional.

## **2- A l'échelle nationale : une feuille de route nationale pour réussir la transition**

La transition vers une économie circulaire est un chantier clé de la transition écologique et solidaire. Le modèle linéaire « fabriquer, consommer, jeter » se heurte fatalement à l'épuisement des ressources de la planète. Il faut progresser vers une économie différente, où nous consommons de manière sobre, où les produits ont une durée de vie plus longue, où nous limitons les gaspillages et où nous arrivons à faire de nos déchets de nouvelles ressources. Cette transition est un véritable projet de société dont l'objectif est de sortir de la société du jetable. Elle invite à faire évoluer nos pratiques de vie, à inventer de nouveaux modes de production et de consommation plus durables, en privilégiant l'usage à la propriété.

Si le XXe siècle a été celui des gains de productivité sur le travail, le XXIe siècle devra être celui des gains de productivité sur les ressources sans quoi nous ne pourrions pas bénéficier de tout le potentiel de la révolution numérique et de l'intelligence artificielle. Le rapport de Cédric Villani (mars 2018) pointe ainsi les tensions à moyen terme sur la disponibilité du silicium pour faire face aux besoins de puissance de calcul d'une économie numérique.

Le constat s'impose : la France a de larges marges de progrès en matière d'économie circulaire. Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés était en 2014 de 39 %, un taux très inférieur à celui de nos voisins allemands (65 %) ou belges (50 %). Le reste, composé pour moitié de déchets organiques, est donc incinéré ou mis en décharge ce qui engendre des nuisances locales ainsi qu'un gaspillage énergétique incompatible avec nos objectifs climatiques.

Sur le plastique les taux de collecte plafonnent. 20 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés quand la moyenne européenne est de 30 %.

### **Les objectifs**

- Réduire la consommation de ressources liée à la consommation française : réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010
- Réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010
- Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre : économiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique
- Créer jusqu'à 300 000 emplois supplémentaires, y compris dans des métiers nouveaux



Le taux de collecte des bouteilles plastique est en moyenne de 55 % alors que dans les pays nordiques plus de 90 % des bouteilles en plastique sont recyclées.

Cette situation médiocre n'est pas une fatalité mais le changement de modèle ne se fera pas spontanément. Il demande une action volontariste de l'État à la fois pour définir un cadre économique qui facilite la valorisation plutôt que l'élimination des déchets et créer les conditions d'une collecte proche de 100 % des déchets recyclables. Cela passe également par la structuration de filières de production capables de « boucler la boucle » entre les capacités de collecte, de recyclage et de débouché pour les matières à recycler tout en permettant l'innovation, notamment à travers l'écoconception. Pour relever ce défi industriel, notre pays peut s'appuyer sur des leaders mondiaux du recyclage ainsi que des start-up innovantes.

### **Réconcilier l'économie avec l'environnement**

La transition vers une économie circulaire porte en elle de multiples dynamiques de progrès et d'innovations qui réconcilient l'environnement avec l'économie.

Les bénéfices de cette transition sont massifs pour l'environnement et pour le climat. Faire entrer dans une logique circulaire la production et la consommation permet de réduire notre empreinte écologique et notamment de réaliser d'importantes économies d'émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, la production d'une bouteille en plastique à partir de plastique recyclé émet 70 % de CO2 en moins que lorsqu'on la fabrique à partir de plastique vierge. C'est pourquoi la « Feuille de route pour l'économie circulaire » s'inscrit pleinement dans le « Plan climat » national.

L'économie circulaire contribuera en outre à l'atteinte de certaines des cibles des objectifs du développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 pour la France.

Les bénéfices pour l'économie en termes de création de richesse, d'activités et d'emplois nouveaux et d'innovations sont bien réels. On estime que le secteur de l'économie circulaire représente un potentiel de 300 000 emplois supplémentaires, dont certains métiers sont à inventer ou dans des modèles économiques nouveaux (par exemple ce qu'on appelle « l'économie de la fonctionnalité »). Il s'agit pour l'essentiel d'emplois locaux, pérennes et non délocalisables. L'économie circulaire, c'est aussi la réduction de la dépendance de la France aux importations de matières premières et aux aléas économiques mondiaux. Il s'agit d'une politique industrielle qui vise à maximiser sur le territoire national la valeur ajoutée associée aux opérations de recyclage, à accompagner la montée en gamme de la production française et à positionner les entreprises françaises parmi les leaders européens de l'économie circulaire. Pour les entreprises, ce sont des innovations pour éco- concevoir les produits et à terme des gains de compétitivité, notamment dans le domaine des plastiques qui doit faire l'objet de progrès marqués. Le numérique constitue également une opportunité pour la transition vers une économie circulaire, en permettant notamment la mise en réseau, l'accès à l'information et à la donnée pour le citoyen, l'aide à la décision et la production de nouveaux services.

Enfin, l'économie circulaire donne des horizons nouveaux à l'économie sociale et solidaire qui a ouvert la voie depuis de nombreuses années à des projets permettant de répondre à des besoins non totalement satisfaits par les entreprises classiques : c'est une source d'innovation sociale et d'opportunité d'emplois pour les plus fragiles. C'est une mise en mouvement des territoires autour de projets porteurs de sens.

### **Un mouvement global en faveur de l'économie circulaire**

La remise en cause profonde du modèle consumériste, relayée par les médias et les milieux associatifs dynamiques et/ou alternatifs, conduit à une évolution profonde de la société au plan mondial, national et local vers une consommation plus responsable.

**La FREC vient compléter les orientations pour accélérer la transition écologique globale de la région dans une ECONOMIE des RESSOURCES.**

La feuille de route régionale sur l'économie circulaire a pour objectifs d'embarquer et de fédérer tous les acteurs du territoire (collectivités, grand public, entreprises, artisans, filières, organisations professionnelles, chambres consulaires, associations, ...) pour garantir une mobilisation générale dans une démarche co-construite et partagée, enrichie par la contribution de nombreux acteurs, experts et d'instances reconnues. Cette action régionale s'inscrit aussi dans un champ de politiques publiques coordonnées et transversales, où la coopération et la contractualisation entre les différents acteurs institutionnels doit garantir l'efficacité de l'action.

Elle est structurée autour de 5 principes fondamentaux, et déclinée en 4 engagements opérationnels.

C'est à cette aune que la région Bourgogne-Franche-Comté souhaite s'engager sur la voie de nouveaux modèles de développement résilients et frugaux.

Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, le Premier ministre a présenté le 23 avril 2018, la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC) du gouvernement.

La feuille de route propose "**50 mesures pour une économie 100% circulaire**" dans une **approche transversale pour "mieux produire", "mieux consommer", "mieux gérer les déchets" et enfin pour "mobiliser tous les acteurs"**. Cette feuille de route doit permettre à la France d'atteindre certaines cibles des objectifs du développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Elle comporte, dans son volet de mise en oeuvre, un "Plan Ressources pour la France".

Enfin, la **loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** a été votée le 31 janvier 2020 par l'assemblée nationale. Elle s'articule autour de 4 piliers :

- La transposition des directives européennes sur les déchets modifiées en 2019 par le paquet européen sur l'économie circulaire ;
- L'extension du champ des filières Responsabilités Elargie du Producteur (REP) existantes, de l'évolution de leur gouvernance et du déploiement de nouvelles filières ;
- Des mesures relatives à l'écoconception et aux taux de réemploi et recyclage des plastiques ;
- Des mesures relatives à la mise sur le marché de nouveaux produits.

Les Régions sont reconnues comme collectivités chefs de file des territoires en matière de leurs compétences et missions, en matière de développement économique, de transition écologique, de formation/réinsertion, d'aménagement du territoire et de planification sont à la croisée des enjeux de transition vers l'économie circulaire.

## CHAPITRE 3 – Les politiques régionales et instruments au service de l'économie circulaire

### 1- Le SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Pour matérialiser l'ambition de construire une nouvelle Région, plus solidaire, résiliente face à un contexte de crises et de défis planétaires (climatique, sociale, migratoire) et ouverte vers l'extérieur, la Région s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) dont le projet a été arrêté par l'assemblée plénière du 27 juin 2019 puis approuvé par arrêté préfectoral le 16 septembre 2021.

Le SRADDET vient se substituer dans le paysage des schémas à un ensemble de documents et schémas sectoriels (ex SRCAE et SRCE, SRIT, SRI, PRPGD à terme) et est appelé à jouer un rôle d'encadrement des documents locaux de planifications (SCoT, PLUi, PDU, charte de parc notamment).

Le SRADDET est en effet à la fois un document prospectif et stratégique fixant des tendances de long terme mais dont le caractère prescriptif lui autorise également une approche progressive et plus opérationnelle de l'ensemble des sujets qu'il embrasse<sup>1</sup> par la mise en œuvre de prescriptions que les territoires sont amenés à prendre en compte dans leurs documents de planification.

La vocation du SRADDET est d'être le schéma des transitions, c'est-à-dire le document stratégique qui articule les différents chantiers de mutation à long terme afin que les enjeux énergétiques, écologiques, de mobilité et productifs n'entrent pas en tension les uns avec les autres, et convergent vers une stratégie globale, cohérente et réellement transformatrice. Entre les impulsions nationales d'une part et les projets de développement des territoires, la Région s'engage résolument avec le SRADDET à articuler les niveaux d'actions pour que les différents chantiers de transition réorientent concrètement les modèles de développement, de production, de consommation, d'aménagement et d'urbanisation.

Le SRADDET reconsidère la question de l'attractivité du territoire avec pour tropisme la qualité et les transitions à opérer. Se détachent ainsi du projet trois enjeux qui sont autant de défis collectifs :

- s'affranchir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles en poussant des solutions de moindre impact pour l'environnement ;
- économiser les ressources ;
- pérenniser le capital environnemental et paysager de la région en le considérant comme un facteur de résilience et d'attractivité pour l'avenir.

A partir de cette ambition politique, le SRADDET dessine un projet en trois axes majeurs :

- **accompagner les transitions ;**
- **organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la Région ;**
- **construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur.**

<sup>1</sup> Pour rappel le schéma fixe des objectifs et orientations de moyens et longs termes dans 11 domaines obligatoires (équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets). A ces 11 domaines obligatoires, la Région a choisi d'ajouter le numérique.

Pour la construction de la nouvelle Région, le SRADDET ne propose pas de modèle unique de développement car l'avenir des territoires procède d'abord de leurs propres ressources, capacités, ambitions et stratégies. Au contraire, il promeut et encourage l'émergence de modèles de développement territoriaux différenciés et de spécialisations intelligentes des territoires.

Pour ce faire et pour articuler au mieux les différentes stratégies territoriales avec la stratégie régionale globale, les projets de territoires doivent s'inscrire dans les trois principes qui suivent :

- ⇒ **La transition énergétique et écologique**, avec en particulier la volonté de tendre vers une région à énergie positive et une région zéro déchet à l'horizon 2050. Ces objectifs régionaux, qui s'inscrivent pleinement dans les stratégies nationales, doivent guider les stratégies territoriales et inspirer leurs ambitions, dans tous les secteurs et les projets de développement. Le développement spécifique des territoires ne peut pas prendre un autre chemin que celui de la transition énergétique et écologique, avec une atténuation et une adaptation au changement climatique, une sobriété dans l'utilisation des ressources, la préservation de la qualité de l'air, des nouveaux modes de déplacement ou de transport de marchandises, etc.
- ⇒ **Le renforcement des centralités** des territoires urbains et ruraux et une **économie de la ressource foncière** que ce renforcement doit favoriser. Tous les territoires sont égaux dans leur droit au développement, et tous doivent pouvoir faire valoir leurs spécificités pour créer de la richesse, développer l'emploi, permettre de vivre et travailler sur place. Dans ce cadre, le modèle spatial à promouvoir et à généraliser est celui du renforcement des centralités existantes, quelle que soit leur taille, et une consommation foncière en diminution.
- ⇒ **Le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale**, fil conducteur de ce SRADDET et qui ne pourra réellement advenir qu'avec les contributions de ses territoires, de plus en plus investis dans des rapports de coopérations, de complémentarités et de réciprocités.

Ainsi, tout en participant à la définition de l'identité régionale, **cette ligne stratégique dessine un cadre global de référence qui doit guider les réflexions et stratégies locales autant que les projets de territoire infrarégionaux.**

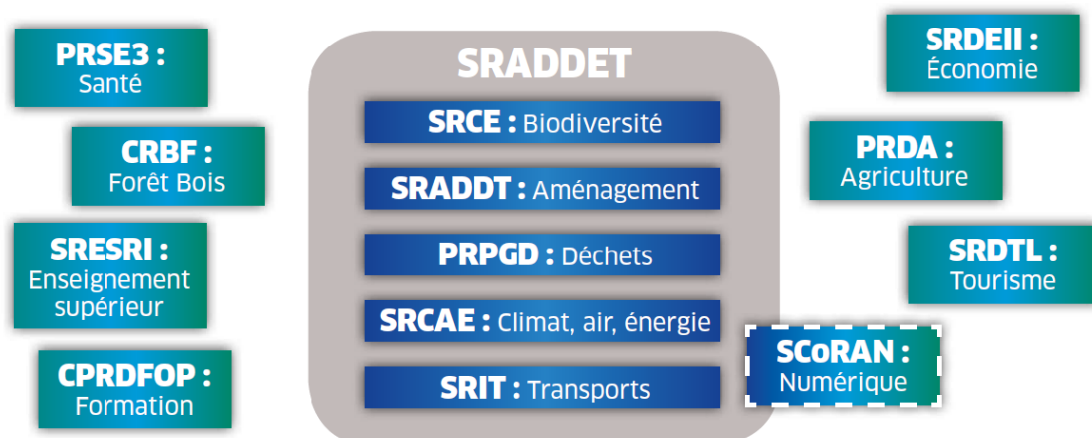
Ces différents chantiers ouvrent des questions prospectives d'accompagnement et de mise en capacité des territoires. Il s'agit notamment de mieux comprendre les territoires, c'est-à-dire mieux appréhender ce qui fait leur différence. Cette approche requiert de mobiliser les indicateurs les plus récents, dans tous les domaines d'intervention (économie, transition écologique...), produire de nouveaux éclairages et les restituer au plus près du terrain.

Par ailleurs, un plan de mise en œuvre du SRADDET a été élaboré pour identifier les actions stratégiques et thématiques à engager dans la phase post-approbation du SRADDET pour en faciliter l'atteinte des objectifs.

Ce plan est structuré en deux volets, interne et externe, qui proposent une stratégie de mise en œuvre différenciée autour des axes suivants : sensibilisation/formation, publication/études, accompagnement et suivis personnalisés, animation/réseau, pilotage, suivi/évaluation, outils.

Chacun des deux volets est précisé par un premier jeu de 28 fiches-actions qui détaillent les pilote/cible/calendrier/partenaires d'une part et actions et moyens à engager d'autre part.

**Représentation schématique du caractère intégrateur du SRADEET**



## 2- La FREC : feuille de route régionale de l'économie circulaire

Les premiers travaux de réactualisation de l'étude des flux de matières en région ont montré que la région Bourgogne-Franche-Comté, pour son développement, consomme des ressources et produit des déchets en quantités très importantes :

- **3 fois plus que la moyenne mondiale,**
- **3 fois plus que la moyenne nécessaire à la préservation de la biosphère,**
- Avec une majorité de ressources et de produits importés.

Fort de ce constat, la stratégie pour une économie circulaire en Bourgogne-Franche-Comté repose sur **5 principes transversaux** :

- **L'utilisation sobre et efficace des ressources et des gisements locaux ;**
- **Le renforcement de la résilience régionale par le renforcement des boucles locales d'utilisation des ressources et de réduction des déchets ;**
- **L'articulation des usages et des modes de traitements ;**
- **L'intégration et le portage dans les différentes stratégies régionales ;**
- **La coopération et l'interdépendance entre collectivités et acteurs.**

La feuille de route est la déclinaison agissante et opérationnelle de ces principes par la Région et en région.

Construit à partir des échanges et travaux des participants aux forums et ateliers en 2018 et 2019 sur l'économie circulaire, le programme d'actions ouvre sur des projets de partage et coopération et de mutualisation avec les territoires, les filières et les entreprises.

Les fiches actions constituent le support opérationnel de la mise en oeuvre de la stratégie régionale économie circulaire. Elles ne sont pas toutes de même rang, ne s'inscrivent pas toutes dans la même temporalité, ne reposent pas toutes sur un même degré de précision. Une fois initiées, elles auront vocation à être précisées, amendées, enrichies au cours du temps, de façon à intégrer les dynamiques et les acteurs qu'elles vont mettre en mouvement.

La réussite de la stratégie vers une économie circulaire en région Bourgogne-Franche-Comté passe par l'adhésion du plus grand nombre.

L'Etat et l'ADEME - Agence de la Transition Ecologique sont étroitement associés à la coordination et à l'action régionale. Un comité de pilotage régional est mis en place.



Les territoires, les filières et entreprises, les citoyens, les pionniers ordinaires de la transition écologiques (POTEs) sont rassemblés au sein du réseau régional économie circulaire pour capitaliser et valoriser les initiatives locales, les meilleures pratiques et techniques disponibles, pour partager et coopérer et pour produire des solutions mutualisées et collectives.

Les réseaux ou clubs spécialisés, existants ou à créer fédèrent les acteurs et servent de relais à la mise en oeuvre de l'économie circulaire en région.

Dans le domaine des déchets, les collectivités en charge de la collecte, de la gestion et du traitement des déchets échangent et coopèrent au sein d'un réseau des collectivités territoriales pour répondre aux enjeux et objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Ces réseaux se réunissent plusieurs fois par an pour échanger sur l'actualité, leurs activités et projets, leurs besoins et pour engager des réflexions et projets communs.

La conférence régionale bi-annuelle de l'économie circulaire est un moment de partage et d'échange entre acteurs sur l'économie circulaire, l'évaluation, la prospective et perspective pour l'accélération de l'économie circulaire en région.

Des partenariats pourront être signés avec des acteurs publics et privés, volontaires et engagés. Ils prendront la forme de conventions retranscrivant les objectifs, les valeurs partagées, les actions et l'engagement sur l'économie circulaire.

L'engagement vers une économie circulaire en Bourgogne-Franche-Comté au travers de la feuille de route n'est aucunement une démarche figée et fermée. Elle renforce les engagements de la Région et permet des coopérations. L'évolution très rapide des réglementations et des engagements des acteurs dans ce domaine impose une souplesse dans la mise en place des actions. Une évaluation et une actualisation du plan d'actions seront réalisées lors de la conférence régionale.

La FREC s'articule autour de 4 axes déclinés en 11 mesures et 44 actions :

**1- Créer / créons les conditions pour diffuser l'économie circulaire en région**

Mobiliser les acteurs et développer une culture régionale  
Approfondir les connaissances sur les ressources et les déchets  
Accompagner la transformation des métiers et des formations

**2- Coopérer / coopérons avec les territoires pour développer une économie circulaire territoriale et accroître les pratiques et la consommation responsable**

Agir avec les territoires  
Développer une commande publique responsable  
Développer une offre de proximité et de qualité

**3- Engager / engageons l'économie régionale dans la sobriété des ressources et la production de biens durables**

Faciliter la transition des entreprises et des filières vers de nouveaux modèles économiques  
Développer des boucles économiques sobres et éco-efficientes  
Renforcer les initiatives sociales et solidaires

**4- Etre / soyons exemplaire(s) en divisant par 4 l'empreinte ressource de la collectivité régionale**

Une administration exemplaire dans son fonctionnement interne  
Inciter à l'exemplarité au travers des politiques publiques

### **3- Le PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets incluant un plan d'action en matière d'économie circulaire**

Le Plan a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Le Plan fixe les objectifs du territoire aux horizons 2025 et 2031.

Le Plan est un document élaboré en concertation avec les acteurs de la gestion des déchets du territoire (institutionnels, collectivités, représentants des professionnels, associations,...). Le Plan définit une feuille de route qui implique une adhésion des acteurs concernés.

#### **Vers le zéro déchet**

La Région a intégré la prévention, la gestion, la valorisation et le recyclage des déchets dans le cadre de son action en faveur de la transition énergétique et écologique, afin de faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région limitant les déchets et le gaspillage.

#### **Tout commence par les gestes citoyens**

Chaque année, la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)**, a lieu la dernière semaine de novembre. Coordonnée par l'ADEME, elle est un « temps fort » de mobilisation pour promouvoir et essayer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets.

En 2020, première année de mise en œuvre des actions de son PRPGD, la Région a imaginé, avec des collectivités du territoire, une **action de sensibilisation composée d'une exposition itinérante mise à disposition des partenaires et de 8 vidéos basées sur des témoignages**. Repoussée par les conditions sanitaires, la mise à disposition de cette exposition pourra se faire fin janvier 2021.

En attendant, découvrez ci-dessous des témoins qui vous parlent de leurs actions pour réduire les déchets au quotidien.

Les déchets sont de plus en plus nombreux à l'échelle des territoires. Pour les réduire, il faut **encourager les entreprises, les artisans, les collectivités et les citoyens à s'engager dans une démarche de réduction de leur volume, chacun à leur niveau**. Les entreprises peuvent aussi s'engager sur des démarches d'écoconception et d'optimisation de leur processus de production. Les consommateurs peuvent acheter en vrac (sans emballages) et privilégier les biens de consommation qui ont une plus grande durée de vie.

Les collectivités, comme la Région, ont pour rôle d'impulser les actions de réduction des déchets pour tous les acteurs et d'imaginer des solutions plus globales pour limiter la production des déchets, mieux les gérer et les valoriser.

#### **Un plan fondé sur la réduction des déchets et l'économie circulaire**

La loi NOTRE a confié à la Région la responsabilité d'élaborer un **plan de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)**, incluant un plan régional sur l'économie circulaire. Ce PRPGD porte sur l'ensemble des déchets (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire). Il fixe des objectifs en cohérence avec les principes de proximité et d'autosuffisance; il contient un état des lieux, une prospective d'évolution des quantités à traiter, des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation et une planification de la prévention et de la gestion des déchets à l'horizon 2025 et 2031.



Il a été voté en novembre 2019 à l'issue d'un travail en concertation avec le territoire de près de 3 ans. Il est désormais intégré au grand projet de territoire, le SRADDET « Ici 2050 » approuvé en septembre 2020.

**Les principaux objectifs du plan sont :**

- Améliorer la connaissance des gisements par la mise en place d'un observatoire régional sur les déchets.
- Réduire la production des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 de 15% en 2025 et de 20 % en 2031 et stabiliser les productions de déchets d'activité économique et de déchets inertes du BTP.
- Valoriser en 2025 66 % des déchets non dangereux et 75 % des déchets du BTP
- Diviser par deux les capacités de stockage et les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010.
- Mettre en place des actions de prévention et de valorisation : réduction des déchets verts et du gaspillage, éco-conception, réparation, réemploi, éco-exemplarité, formation, sensibilisation, déploiement de la tarification incitative, extension des consignes de tri plastiques, lutte contre les décharges sauvages...

#### **4- Le PRDA : plan Régional pour le Développement Agricole**

Le PRDA est adossé au SRDEII. Le cadre fixé par le SRDEII, qui a une entrée développement économique des entreprises, permet de prendre du recul, de réinterroger la manière de poser les problématiques dans le domaine de l'agriculture - Le PRDA constituera le fondement des futures aides régionales, et donc des aides départementales complémentaires en terme d'objectifs, en application de la loi NOTRe et de l'article induit L.1511-2 du Code général des collectivités (CGCT). Le PRDA a vocation à constituer un cadre partenarial pour piloter collectivement les politiques en région.

**CONSTATS :**

La crise structurelle majeure rencontrée par l'agriculture régionale et française souligne la nécessité de l'efficacité, de la compétitivité des exploitations dans une économie mondialisée. Or la dispersion des résultats économiques dans toutes les filières régionales, mise en lumière chaque année par l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture de Bourgogne Franche Comté, démontre qu'un palier doit être franchi pour améliorer la compétitivité d'un grand nombre d'exploitations.

Par ailleurs, le contexte économique et climatique, de plus en plus mouvant, nécessite une meilleure capacité d'adaptation des systèmes d'exploitation et des filières, ainsi qu'une reprise en main par les chefs d'exploitations du pilotage de leurs systèmes face à ces diverses mutations souvent subies.

L'irrégularité des saisons, l'excès de chaleur ou le manque d'eau perturbent profondément les cycles des cultures. Parallèlement, cette variation météorologique et climatique induit le développement et la propagation de maladies animales et végétales. L'adaptation agronomique aux changements climatiques est donc indispensable.

Parallèlement, la performance environnementale a trop longtemps été perçue comme un frein au développement économique des exploitations agricoles alors qu'elle peut aussi constituer une opportunité de résilience.

Défi : ADAPTATION : Développer des systèmes d'exploitation efficaces et capables de s'adapter aux mutations et à la récurrence accrue des aléas

**Faire de la transition énergétique une opportunité**

La performance de l'agriculture et des IAA régionales passe par un positionnement stratégique sur la croissance verte : économie circulaire, bio-économie, biomasse...

Ce positionnement est favorable à la performance énergétique de l'agriculture, à son adaptation au changement climatique et à sa diversification économique.

## 5- Le Partenariat européen pour l'innovation Agri « pour une agriculture productive et durable » – PDR FEADER Bourgogne 2014-2020

Le Partenariat européen pour l'innovation (PEI) « pour une agriculture productive et durable » est une initiative communautaire qui vise à combler le déficit d'innovation en incitant la constitution de partenariats multi-acteurs pour faciliter les échanges de connaissances (modèle d'innovation interactif) et la prise en compte des connaissances issues de la pratique (innovation ascendante).

Lancé en 2014 par la Commission européenne, le partenariat européen pour l'innovation agricole (PEI-AGRI) a vocation à créer des synergies entre acteurs du monde agricole et de la recherche.

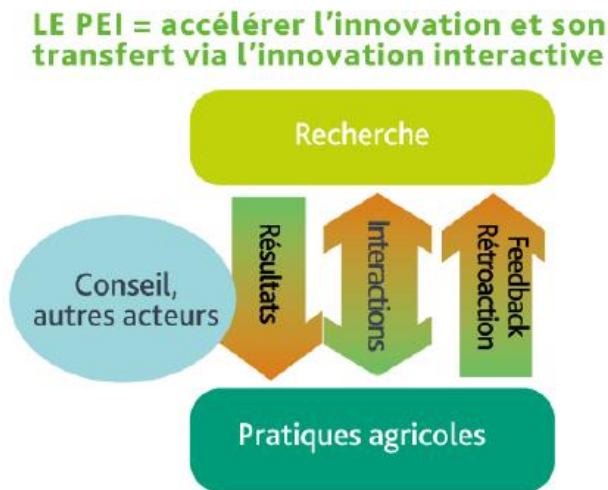
Il s'agit de l'un des nouveaux outils de l'Union européenne mobilisés pour mettre en œuvre la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Il vise à fédérer les acteurs du terrain et de la recherche afin d'identifier ou de créer des innovations et des connaissances. Son autre mission est d'accélérer la diffusion des innovations au niveau européen. Mis en œuvre depuis la programmation 2014-2020, le PEI AGRI soutient des projets transdisciplinaires multi-acteurs, mettant en relation agriculteurs, forestiers, chercheurs, conseillers, PME, organisations de producteurs, collectivités, associations...

Ces projets visent à apporter des solutions innovantes et pratiques répondant aux besoins des acteurs de terrain pour réaliser les transitions en agriculture.

Face aux nombreux défis à relever, l'agriculture et la sylviculture sont impliquées dans des transitions économiques, environnementales, mais aussi sanitaires et sociales. L'innovation, la connaissance et l'intelligence sont au cœur de cette évolution.

EIP = accélérer l'innovation et son transfert par l'innovation interactive



### Comment fonctionne le PEI AGRI ?

Deux politiques européennes soutiennent le PEI :

- La politique agricole commune avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), soutient des projets collectifs appelés Groupes Opérationnels du PEI. Ces projets peuvent être régionaux ou transrégionaux. En France, les régions - autorités de gestion du Feader - lancent des appels à projets pour le soutien du PEI ;
- La politique européenne de la recherche, appelée Horizon 2020, soutient les projets multi-acteurs européens du PEI qui impliquent nécessairement des acteurs de plusieurs Etats membres.

Tous les projets, régionaux ou européens, s'engagent à partager leurs résultats sur une plateforme commune (via un format commun).



L'importance des réseaux Pour favoriser le transfert d'innovations et de connaissances, le PEI(via le FEADER) soutient plusieurs réseaux :

- Le réseau européen PEI ;
- L'animation EIP du réseau rural national ;
- Animations régionales (réseaux régionaux ruraux dans le FOD par exemple).

Connecter tous les acteurs multiplie les échanges et les opportunités d'innovation.

### Le PEI AGRI en chiffres...

En France, les régions prévoient de soutenir, à travers le FEADER, les projets portés par au moins 300 groupes opérationnels d'ici 2020. En Europe, 3000 groupes opérationnels seront concernés. L'horizon Le programme 2020 soutiendra 120 projets européens multi-acteurs EIP.

### Les thématiques d'innovation des projets EIP sont diverses :

Durabilité des systèmes de production, gestion durable des ressources (sol, eau, air), santé végétale et animale, nouvelles filières ou nouveaux produits, valorisation alimentaire et non alimentaire, changement climatique, autonomie protéique, qualité/sécurité des produits, usages du numérique, savoirs/outils leaders, diffusion des savoirs, implantation, attractivité du territoire...

## 6- Le PDR FEADER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027

Le cadre de certaines interventions FEADER permet la présentation de projets à l'initiative des porteurs qui se rattachent aux objectifs d'économie circulaire.

Les thématiques mentionnées ci-dessous font partie des dispositifs qui pourraient engendrer des projets en lien avec l'économie circulaire, sous réserve de la validation des futures interventions FEADER pour la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que de leurs modalités de mise en œuvre.

- Soutien à la méthanisation agricole ;
- Soutien à la modernisation des bâtiments et équipements agricoles (un objectif d' «économie dans l'utilisation des ressources » a été soulevé techniquement) ;
- Potentiellement le soutien aux industries agro-alimentaires ;
- Le partenariat européen d'innovation (PEI) ;
- LEADER (dans ce cadre, les territoires construisent leur propre stratégie et éventuellement des projets d'économie circulaire pourraient émerger à condition que cette thématique soit retenue par le territoire).

## CHAPITRE 4 - Les politiques régionales et instruments au service de la recherche et de l'enseignement supérieur

Nombre d'Universités et d'établissements d'enseignements supérieurs	
Région	Pays
4	78

### 1- Le SRESRI : schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Pour préparer les changements de demain, nous avons plus que jamais besoin de coordonner et d'accompagner le développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans notre Région.

C'est une condition essentielle pour former notre jeunesse et pour développer une recherche académique fondamentale et appliquée attractive.

Notre ambition : développer un écosystème dynamique d'enseignement, de recherche et d'innovation, riche d'échanges avec les acteurs économiques et sociaux. Nous fixons avec ce Schéma régional un cadre aux actions, tout en donnant de grandes stratégies d'intervention pour les années à venir.

Ce sont plus de 2 000 chercheurs qui travaillent en Bourgogne-Franche-Comté. Ils participent au développement de travaux de pointe qui font la renommée de la région.

Nous voulons mettre en place les conditions nécessaires à la transmission de leurs savoirs et savoir-faire au grand public, et souhaitons faciliter, par ce Schéma, la valorisation de leurs recherches. Les outils existent, nous les adaptons, les développons et les mettons en musique.

Toutes ces actions sont menées avec nos partenaires pour donner à nos 72 000 étudiants et aux établissements d'enseignement et de recherche des conditions d'accueil et de travail de qualité sur les différents sites universitaires de Bourgogne-Franche-Comté. Logements, équipements, aménagements, activités, bourses de recherche ou de mobilité : la Région souhaite intervenir sur tous les leviers qui permettent d'apprendre, d'étudier, d'enseigner, de chercher et d'innover dans un environnement stimulant et accueillant.

Issu d'un diagnostic minutieux et d'une large concertation des acteurs, ce Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est un acte fondateur pour garantir les échanges et la coopération entre les acteurs de l'ESRI, au bénéfice de l'attractivité et du rayonnement de la Bourgogne-Franche-Comté.

Le SRESRI BFC 2019-2021 présente les forces et faiblesses en matière d'ESRI, résumées ainsi:



- Une croissance des effectifs de l'enseignement supérieur de 8,8% entre 2001 et 2015-2016, la moyenne française étant de 18%. Elle reste limitée à la fois pour des raisons démographiques et du fait de la forte attractivité des universités périphériques. Ainsi, 23% des néo-bacheliers bourguignons-franc-comtois s'inscrivent dans des universités d'autres régions, contre 14% de néo-bacheliers accueillis dans les établissements de Bourgogne-Franche-Comté issus d'universités d'autres régions. Les flux sortants s'expliquent en partie par l'étendue de la région, les effets de proximité avec des pôles universitaires hors région et des difficultés de mobilité intrarégionale
- Une dynamique induite par UBFC comportant à la fois des projets phares retenus dans le cadre du PIA et des engagements en cours de déploiement
- Une recherche publique attractive dans différents domaines scientifiques, bien que principalement concentrée dans les universités. L'excellence scientifique, notamment dans 3 domaines se traduit par 32 projets européens réalisés avec de nombreux partenaires, centrés majoritairement autour des domaines énergie/matériaux, physique et biologie/santé
- Une offre de services aux étudiants satisfaisante, malgré des disparités entre les sites. Le schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) élaboré par UBFC dans le cadre du contrat pluriannuel 2017-2022 a défini un certain nombre d'objectifs et recensé des initiatives intéressantes
- Un paysage du transfert de technologie à partir de la recherche publique s'appuyant sur un dispositif étoffé d'acteurs à mieux mettre en réseau, et avec un impact auprès des entreprises régionales restant difficile à évaluer
- Une dimension transfrontalière à élargir à l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté, avec une initiative pertinente telle que la Communauté du Savoir et le projet SMYLE

Comme attendu, les données issues de cette actualisation révèlent que les trois ambitions du SRESRI voté en 2015 correspondent globalement toujours aux enjeux identifiés pour la Bourgogne-Franche-Comté. Elles se déclinaient en huit axes généraux, liés à la vocation du document de dessiner un premier cadre commun anticipant la fusion des deux ex-Régions au 1er janvier 2016, puis la convergence des politiques. Depuis cette date, une nouvelle politique régionale d'ESRI a été mise en oeuvre à l'échelle du territoire, en partenariat avec l'Etat, les collectivités, les établissements, les organismes de recherche, les structures du transfert de technologie, le CROUS, et les acteurs de la CSTI. Elle se traduit majoritairement sous la forme de projets en réponse à des appels à projets annuels et en plans d'actions également programmés annuellement, tout en respectant les engagements pris au travers des diverses contractualisations (CPER, contrats de développement métropolitain, FEDER, ...).

C'est cette nouvelle politique régionale d'ESRI qui représente le coeur du SRESRI BFC 2019-2021, de même que les modalités de gouvernance permettant sa mise en oeuvre sur le territoire, avec l'appui des partenaires. Ainsi, les ambitions du SRESRI voté en 2015 évoluent vers **cinq axes prioritaires**, à voir comme les lignes directrices à partir desquelles la Région décline son intervention en faisant appel à ses règlements et dispositifs en matière d'ESRI, en réponse aux enjeux identifiés dans le diagnostic :

Axe 1 - Les dynamiques de sites d'ESRI

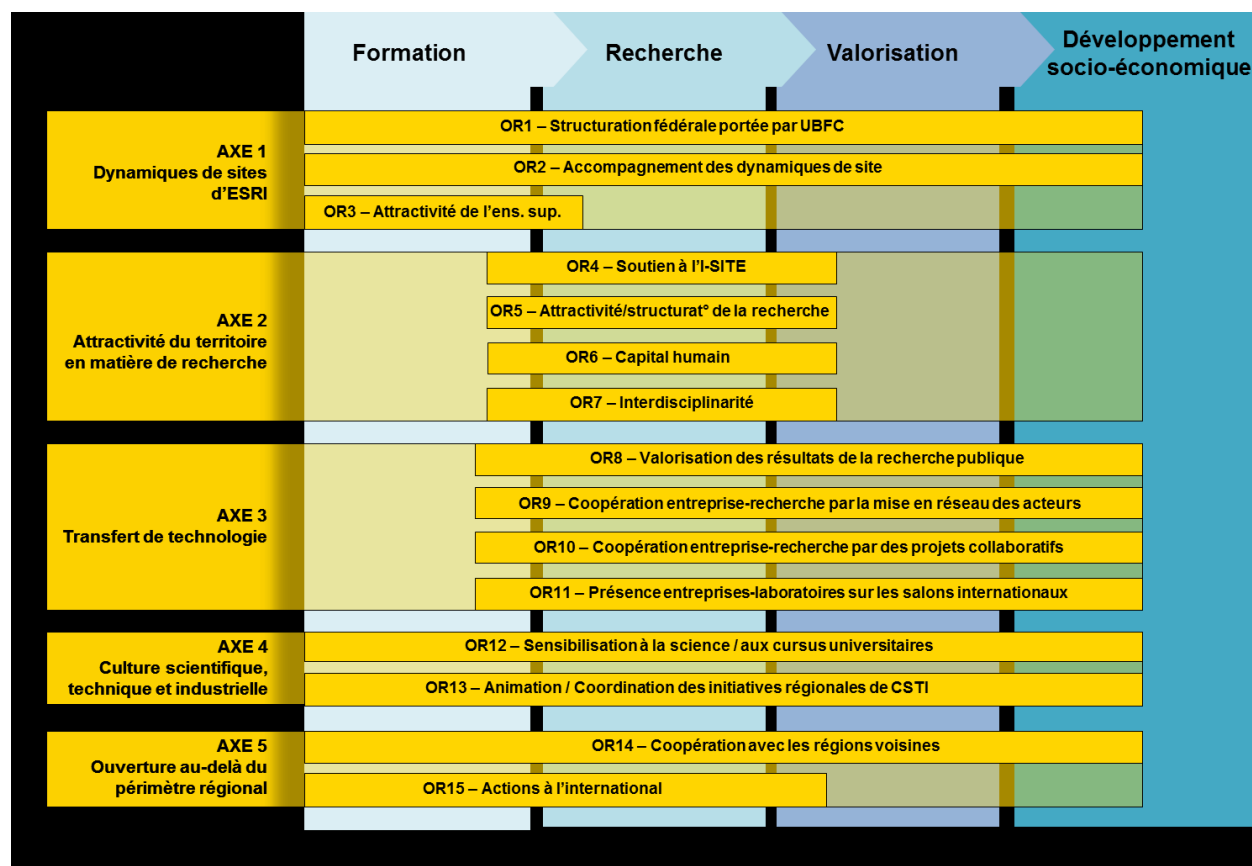
Axe 2 - L'attractivité de la recherche

Axe 3 - Le transfert de technologie

Axe 4 - La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

Axe 5 - L'ouverture au-delà du périmètre régional

Ils se structurent en 15 orientations (OR) développant ce vers quoi l'action régionale tend en matière d'ESRI. Mises bout à bout, elles couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur qui va de la formation aux 1ères étapes du développement expérimental d'un produit, service ou procédé, en passant par la recherche tant fondamentale qu'appliquée, selon le schéma suivant :



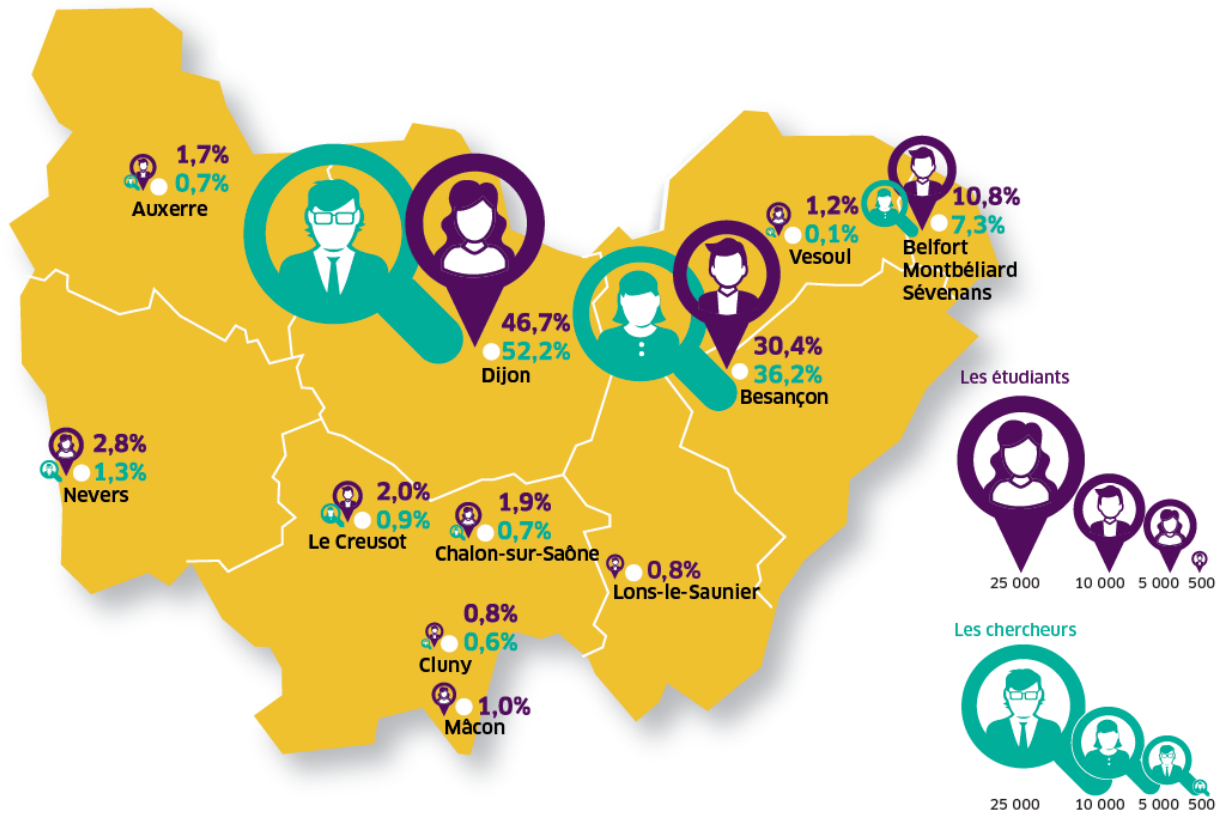
En termes de gouvernance, le chef de filât de la Région lié à l'enseignement supérieur, à la recherche, à l'innovation, et sa compétence exclusive en matière de développement économique, impliquent une responsabilité particulière de celle-ci quant aux retombées des investissements apportés dans le champ de l'ESRI auprès des acteurs socio-économiques et de la société. Il vise globalement pour la Région à :

- Consolider les partenariats nécessaires au développement d'une politique de site connue et reconnue par le plus grand nombre, tant auprès de la communauté scientifique interne qu'externe, à partir des écosystèmes locaux existants
- Renforcer la visibilité des quatre pôles régionaux, élargie aux treize campus universitaires, auprès des étudiants, en contribuant à améliorer l'offre de services qui leur est destinée
- Soutenir, sur les campus, le développement d'infrastructures immobilières et techniques performantes, c'est-à-dire qui donne envie aux étudiants de rester en Bourgogne-Franche-Comté ou d'y venir pour étudier, et aux enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs de s'y installer de manière pérenne, voire de générer une activité économique ou au bénéfice de la société.

### Axe 1 – Les dynamiques de sites d'ESRI

En matière d'ESRI, la Bourgogne-Franche-Comté présente la particularité d'une présence de forces vives et infrastructures dans treize villes, avec une répartition des effectifs, tant en termes d'étudiants que de chercheurs, qui est la suivante :





Site	Nbre étudiants (CROUS 2017)	Nbre chercheurs (DRRT 2017)
Dijon	33 965	1 122
Besançon	22 152	778
Nord-FC	7 865	157
Nevers	2 029	28
Le Creusot	1 429	20
Chalon-Sur-Saône	1 352	16
Auxerre	1 273	14
Vesoul	872	2
Mâcon	724	
Cluny	548	13
Lons-Le-Saunier	556	
Poligny		1
<b>TOTAL</b>	<b>72 765</b>	<b>2 151</b>

Cette spécificité, unique en France, légitime le choix d'une structuration du territoire sous la forme d'une université fédérale. Ainsi, la stratégie régionale d'aménagement du territoire en quatre pôles (les trois pôles majeurs Dijon, Besançon et le Nord Franche-Comté, ainsi que le pôle Sud Bourgogne) a vocation à se traduire, pour ce qui concerne l'ESRI, en une irrigation de l'ensemble du territoire. A cet égard, les acteurs ESRI des trois pôles majeurs détiennent une responsabilité particulière, car concentrant 88% des effectifs d'étudiants et 96% de chercheurs. Cette stratégie a été renforcée par l'apparition d'un nouvel acteur fédérateur en 2015 qui est Université Bourgogne Franche-Comté (**UBFC**), regroupant 7 établissements fondateurs oeuvrant sur treize sites :

- L'Université de Bourgogne (uB) à Auxerre, Chalon-Sur-Saône, Dijon, Le Creusot, Mâcon, Nevers
- L'Université de Franche-Comté (UFC) à Besançon, Belfort, Lons-Le-Saunier, Montbéliard et Vesoul
- AgroSup Dijon à Dijon
- L'Université de Technologie Belfort-Montbéliard (UTBM) à Belfort, Montbéliard et Sévenans
- L'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM) à Besançon
- La Burgundy School of Business (BSB) à Dijon
- Arts et Métiers ParisTech campus de Cluny à Cluny et Chalon-sur-Saône

## Axe 2 – L’attractivité du territoire en matière de recherche

La recherche publique, ou académique, se définit par l’ensemble des actions entreprises en vue de produire et de développer les connaissances scientifiques. Les activités de recherche sont organisées autour des établissements d’enseignement supérieur et des organismes nationaux de recherche (l’Inra, le CNRS, l’Inserm et le CEA pour la Bourgogne-Franche-Comté), plus précisément au sein des laboratoires. Le travail de recherche permet d’explorer un phénomène, de résoudre un problème, de questionner ou réfuter des résultats antérieurs, ou encore d’expérimenter un nouveau procédé, une nouvelle solution ou une nouvelle théorie. On distingue trois formes majeures de recherche qui sont :

- La recherche fondamentale : elle désigne des travaux entrepris essentiellement en vue d’acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements de phénomènes ou de faits observables, sans utilisation pratique directement prévue
- La recherche appliquée : elle consiste en la réalisation de travaux entrepris en vue d’acquérir des nouvelles connaissances dirigées vers un but ou un objectif pratique déterminé
- La recherche « translationnelle » ou de transfert : elle vise à accélérer la valorisation (la transformation) d’une découverte scientifique en une application concrète au bénéfice de la sphère socio-économique

La Région est très investie dans l’accompagnement de la recherche, estimant que les savoir-faire en la matière et la reconnaissance qui en est issue représentent un marqueur du dynamisme d’un territoire. La politique mise en oeuvre est en effet susceptible de générer des innovations qui peuvent impacter divers secteurs prioritaires pour la Région tels que : l’économie, la culture, le tourisme, l’aménagement du territoire, la transition énergétique et écologique, la biodiversité, ou encore la santé. L’intervention régionale vise à l’attractivité du territoire par :

- L’accompagnement et le développement, à court et moyen terme, de la recherche publique vers l’excellence, tout en favorisant le transfert de technologies (Axe 3) et la culture scientifique technique et industrielle (CSTI) (Axe 4)
- Le financement ou le co-financement de jeunes chercheurs (thésards et post-doctorants) et l’accompagnement de nouvelles équipes de recherche
- La coordination du travail des équipes de recherche en mutualisant l’achat de gros équipements issus de plateformes de recherche
- La mobilité des chercheurs et l’organisation de colloques internationaux (Axe 5)

C’est en conjuguant i) l’excellence selon des critères nationaux, européens et internationaux, ii) l’émergence dans une logique de structuration et d’aménagement du territoire et iii) l’amorçage de nouvelles idées ou niches amenées à être porteuses tant scientifiquement qu’en termes d’impact socio-économique que nos territoires arriveront à :

- Attirer les meilleurs étudiants, chercheurs et ingénieurs dans une logique incitative allant du banc d’un établissement d’enseignement supérieur à un master, puis à un doctorat, de concert avec une acculturation à l’innovation et à l’entrepreneuriat
- Encourager ces populations-cibles à une installation pérenne en Bourgogne-Franche-Comté
- Se hisser à l’international en termes de reconnaissance et d’excellence en matière d’ESRI, en mettant en oeuvre des partenariats avec des universités étrangères renommées
- Irriguer le territoire avec le savoir-faire issu des laboratoires de recherche (technologique et intellectuel), en particulier auprès de la sphère industrielle, mais aussi de la société

Pour mener à bien sa politique de recherche, la Région a mis en place des dispositifs d'accompagnement de la recherche, avec pour certains d'entre eux une procédure en amont de la décision de la Région, qui intègre les stratégies des établissements, par :

- Un classement établi par les établissements et organismes de recherche porteurs, élément particulièrement clé concernant les universités, au vu du nombre de projets soumis et de laboratoires concernés
- Un avis d'UBFC, comme développé dans l'Axe 1 sur les demandes de financement de contrats doctoraux ou le caractère interdisciplinaire des projets de recherche à vocation structurante

### **Axe 3 – Le transfert de technologie**

Le transfert de technologie représente le processus de valorisation des résultats issus de la recherche publique qui consiste à accompagner une invention pour la transformer en innovation. Il met en relation les chercheurs de la recherche publique avec le monde socio-économique : start-up, PME, ETI, grands groupes.

La valorisation revient donc à transférer une technologie, une compétence, un produit ou un savoir-faire obtenus par des chercheurs vers les acteurs économiques susceptibles de les optimiser et de les rendre accessibles aux utilisateurs. En d'autres mots, le transfert de technologie permet à la recherche publique de gagner en compétitivité. Il implique de faire appel à des compétences particulières juridique, financière, comptable, commerciale, entrepreneuriale, ....

Le transfert de technologie est susceptible de se faire sous trois formes principales, après avoir protégé l'invention (brevet, droits d'auteur, droits de logiciel, ...) :

- 1) Une licence d'exploitation
- 2) Une création d'entreprise par l'inventeur ou par un tiers
- 3) Des projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires

Un certain nombre de structures ont ainsi été mises en place à l'échelle nationale pour servir de relais entre les chercheurs et la sphère privée en apportant l'expertise nécessaire. Elles sont :

- Soit ancrées au sein des établissements universitaires sous la forme de SAIC (services des activités industrielles et commerciales ou SAIC),
- Soit externalisées sous la forme de :
  - Sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT) ou fondations qui oeuvrent dans les champs de la détection, pré-maturation et maturation des potentiels d'innovations avec pour objectif le transfert vers une entreprise ou institution existantes
  - Incubateurs publics qui prennent en charge les étapes liées à la création d'entreprises innovantes à partir de la recherche, ainsi que l'accompagnement des premiers pas post-crétion
  - Pôles de compétitivité qui rassemblent sur un territoire et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Ils ont vocation à soutenir l'innovation, notamment en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres grâce notamment à la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche.

La Bourgogne-Franche-Comté comprend une diversité de structures oeuvrant dans le champ de la valorisation de la recherche publique, et qui s'appuient sur des infrastructures à la pointe de la technologie répondant d'ores et déjà à des besoins de la sphère privée. On peut citer :

- La **SATT** (Société d'Accélération du Transfert de Technologie) **SAYENS**, dont les activités couvrent également les anciennes régions Lorraine et Champagne-Ardenne
- La **Fondation FC'INNOV** adossée à FEMTO-ST et à l'UFC, qui répond aux besoins de proximité des chercheurs en matière de R&D et de ressourcement via la création d'activités industrielles ou via le transfert de technologie
- Des **instituts Carnot**, qui représentent un label ayant vocation à développer la recherche partenariale, c'est-à-dire la conduite de travaux de recherche menés par des laboratoires publics en partenariat avec des acteurs socio-économiques, principalement des entreprises. Plusieurs Instituts Carnot impliquent des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté :
  - Qualiment (innovation en alimentation) : l'UB, AgroSup Dijon, le Centre Inra Bourgogne-Franche-Comté, le CNRS et SAYENS
  - Arts (conception, industrialisation et fabrication de produits manufacturés pluri-technologiques complexes et innovants) : le campus de Cluny d'Arts et Métiers ParisTech
  - Plant2Pro (productions végétales agricoles « du laboratoire au champs ») : Agrosup Dijon
  - Télécom et société numérique (solutions intégrées à des problématiques technologiques complexes induites par les transformations numérique, énergétique et écologique) : FC'INNOV, la fondation partenariale accrochée à FEMTO-ST
- Des **Centres de ressources technologiques (CRT)**, qui assistent directement les entreprises, plus particulièrement les PME, dans la définition de leurs besoins, en participant au développement de leurs activités par le biais de l'innovation et de la technologie, et en s'appuyant sur des réseaux de compétences. La région Bourgogne-Franche-Comté en abrite quatre :
  - Agro-Alimentaire et Bio Industriel (2ABI) à Dijon (géré par SAYENS)
  - Agro-environnement à Dijon (géré par SAYENS)
  - Matériaux et Technologie (MT) à Dijon (géré par SAYENS)
  - SAS Labo ALUTEC à Morez
  - Simulation numérique, calcul de structures, numérisation 3D et métrologie (ABAQSYS) à Auxerre
- Des **plateformes technologiques** réalisant des prestations ou faisant l'objet de contrats de recherche et développement (R&D) avec des entreprises
- Un incubateur régional « Dispositif d'Entrepreneuriat aCAadémique de BFC » (**DECA-BFC**), créé en 2017 par huit établissements : UBFC, l'uB, l'UFC, l'ENSM, l'UTBM, AgroSup Dijon, BSB, Arts et Métiers ParisTech (le campus de Cluny)
- Cinq **pôles de compétitivité** en lien avec la politique de développement économique, dont quatre interrégionaux :
  - Le Pôle Véhicule du Futur actif dans le secteur des solutions pour véhicules et mobilités du futur, localisé en Bourgogne-Franche-Comté et coopérant avec des acteurs du Grand Est
  - Le Pôle Vitagora oeuvrant dans le domaine de l'agroalimentaire et de la santé, localisé en Bourgogne-Franche-Comté et oeuvrant également en Ile-de-France
  - Le Pôle Nuclear Valley dédié à la filière nucléaire française, localisé en Bourgogne-Franche-Comté et oeuvrant également en Auvergne-Rhône-Alpes



- Le Pôle Microtechniques localisé en Bourgogne-Franche-Comté et oeuvrant en lien avec le Jura suisse, en particulier dans les domaines de la santé et de l'aéronautique
- Le Pôle Plastipolis localisé en Auvergne-Rhône-Alpes, oeuvrant dans le domaine de la plasturgie en partenariat avec des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté
- Plusieurs **clusters**, constitués et dirigés par des entreprises oeuvrant dans une filière spécifique, tout en associant des acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation. Ils ont pour objectif de développer l'innovation sous toutes ses formes, améliorer la compétitivité des entreprises, et asseoir leur positionnement sur le marché

#### Axe 4 – La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

L'axe 4 représente un nouvel axe fort de la Région, sur un sujet à qui le SRESRI voté en 2015 a accordé peu de visibilité. **Il représente la réponse de la Région à une compétence transférée en 2013 par l'Etat** qui lui donne la responsabilité de coordonner les initiatives régionales en matière de CSTI, en particulier à l'attention des publics jeunes, tout en s'appuyant sur la stratégie nationale de CSTI (SNCSTI). Forte de cette nouvelle compétence, la Région a estimé en 2018 que la dynamique de CSTI mise en oeuvre relèverait désormais de la politique de la valorisation de la recherche plutôt que de la recherche (au sein de laquelle elle était ancrée jusqu'alors), considérant la valorisation « intellectuelle » de la recherche au même titre que celle « technologique » (Axe 3). Selon une définition de l'AMCSTI (Association des musées et centres de science pour le développement de la CSTI), « *la CSTI est partie intégrante de la culture au sens large ; elle doit permettre au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain. En développant l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, en favorisant les échanges avec la communauté scientifique, en partageant les savoirs, en éduquant à une citoyenneté active, elle inscrit la science dans la société* ».

Plus précisément, il s'agit là de sensibiliser le citoyen bourguignon-franc-comtois :

- Aux enjeux de la science
- Aux atouts, infrastructures et outils régionaux dédiés
- Au potentiel que représentent les filières scientifiques (licence-master-doctorat) en termes de carrière, d'insertion professionnelle et de diversité et qualité des métiers.

De manière intéressante, les lieux initialement réservés à la recherche s'ouvrent de plus en plus à la transmission du savoir aux citoyens, preuve en est la création d'espaces dédiés sur plusieurs sites régionaux comme l'Atheneum à Dijon ou la Fabrikà Sciences à Besançon. D'autre part, des manifestations majeures sont / ont été organisées annuellement. Le public visé est majoritairement familial, tout en touchant également les élèves du niveau primaire et secondaire, et avec la volonté de toucher des publics éloignés. Les thématiques les plus répandues qui ont été identifiées sont les suivantes dans l'ordre d'importance, correspondant à des préoccupations sociétales actuelles :

- Environnement, nature, écologie et agronomie
- Homme et société (dont philosophie, sociologie, archéologie, ethnologie, anthropologie)
- Terre et univers (dont astronomie)

#### Axe 5 – L'ouverture au-delà du périmètre régional

L'enjeu de cet axe consiste à accompagner les établissements, les organismes de recherche, les étudiants et les chercheurs dans la nécessaire ouverture au-delà du périmètre régional. Il se compose de deux volets qui sont :

- La **coopération suprarégionale** en matière d'ESRI, en particulier avec les régions voisines, les actions conduites reposant sur :
  - La priorité forte donnée par la Région à l'axe transfrontalier franco-suisse, formalisé sous la forme d'une part de la Conférence Trans-Jurassienne (CTJ) et de sa déclinaison dédiée à l'ESRI qui est la Communauté du Savoir, et d'autre part du Collegium franco-suisse SMYLE
  - Les réseaux existants des cinq pôles de compétitivité portés par la Bourgogne-Franche-Comté ou oeuvrant dans notre région
- Les **actions internationales** qui reposent majoritairement sur les dispositifs d'aide aux colloques scientifiques, la mobilité internationale des jeunes et la mobilité des chercheurs. Deux programmes européens majeurs peuvent également être cités :
  - Les PO FEDER 2015-2020 de Bourgogne et Franche-Comté et post-2020 de Bourgogne-Franche-Comté en cours de construction, qui est géré au niveau de la Région par la Direction Europe et rayonnement international
  - Horizon 2020 (H2020), programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne 2014-2020 qui finance des projets interdisciplinaires susceptibles de répondre aux grands défis économiques et sociaux, la Région soutenant UBFC en vue de faciliter le montage de tels projets

## 2- La RIS 3 : Stratégie Régionale d'Innovation vers la Spécialisation Intelligente (RIS3) 2021-2027

La stratégie régionale de l'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) ou RIS3 (« Research and Innovation Strategies for Smart Specialisation ») est un « *processus dont la finalité est une priorisation et une concentration des ressources sur un nombre limité de domaines d'activités et secteurs technologiques où une région dispose d'un avantage comparatif, au niveau mondial, et donc susceptibles de générer de nouvelles activités innovantes qui conféreront à moyen-terme un avantage concurrentiel dans l'économie mondiale* » (D. Foray, EPFL, 2006).

Dans son élaboration et mise en oeuvre, il convient :

- D'identifier les points forts de la région, les avantages concurrentiels
- De concentrer les aides et les investissements de la politique sur des priorités, défis et besoins essentiels au niveau régional
- D'engager les parties prenantes (processus de découverte entrepreneuriale)
- D'engendrer une transformation économique

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique de spécialisation intelligente et de la mobilisation de fonds européens dans le cadre de la programmation post-2020, une réflexion est conduite pour identifier et financer des projets collaboratifs pour lesquels le territoire concerné dispose d'une masse critique (potentiel entreprises - laboratoires de recherche pour l'activité concernée), qui ont un effet diffusant et un avantage concurrentiel de niveau mondial.

Il s'agit d'identifier des projets d'envergure, dans des domaines d'activités stratégiques, qui permettent d'atteindre ces objectifs et de fabriquer sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté des produits ou procédés dans un domaine d'activité connu ou en devenir pour lesquels la région dispose d'une avance technologique, de ressources privés (entreprises) et publiques



(laboratoires de recherche), de formations supérieures qui lui donnent accès à un ou plusieurs marchés mondiaux.

### **Cartographie des laboratoires de recherche**

Pour augmenter la lisibilité des compétences académiques présentes sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, la Région a demandé à SAYENS, en collaboration avec UBFC et dans le cadre des actions qu'elle finance en faveur de l'« animation de l'écosystème recherche 2019 », de travailler sur une cartographie des laboratoires de recherche. Cette cartographie sera accessible sur une plateforme largement ouverte et pourra permettre aux entreprises et aux partenaires du transfert de technologie de mieux identifier les compétences académiques régionales. Elle permettra ainsi de nouer des partenariats pour des projets collaboratifs.

La démarche de **spécialisation intelligente des régions (RIS3)** est la pierre angulaire de la politique régionale d'innovation de l'Union européenne depuis 2014. Elle doit permettre de répondre à l'objectif stratégique « Une Europe plus intelligente » de la nouvelle politique de cohésion 2021-2027 de la Commission européenne. Elle implique une sélection de domaines ou secteurs technologiques spécifiques, sur lesquels prioriser et concentrer les investissements, afin d'en optimiser les retombées économiques. Il ne s'agit pas simplement de renforcer des secteurs forts existants en région, mais également de **faire émerger de nouveaux secteurs régionaux stratégiques en s'appuyant sur et en croisant les compétences et savoir-faire différenciants du territoire.**

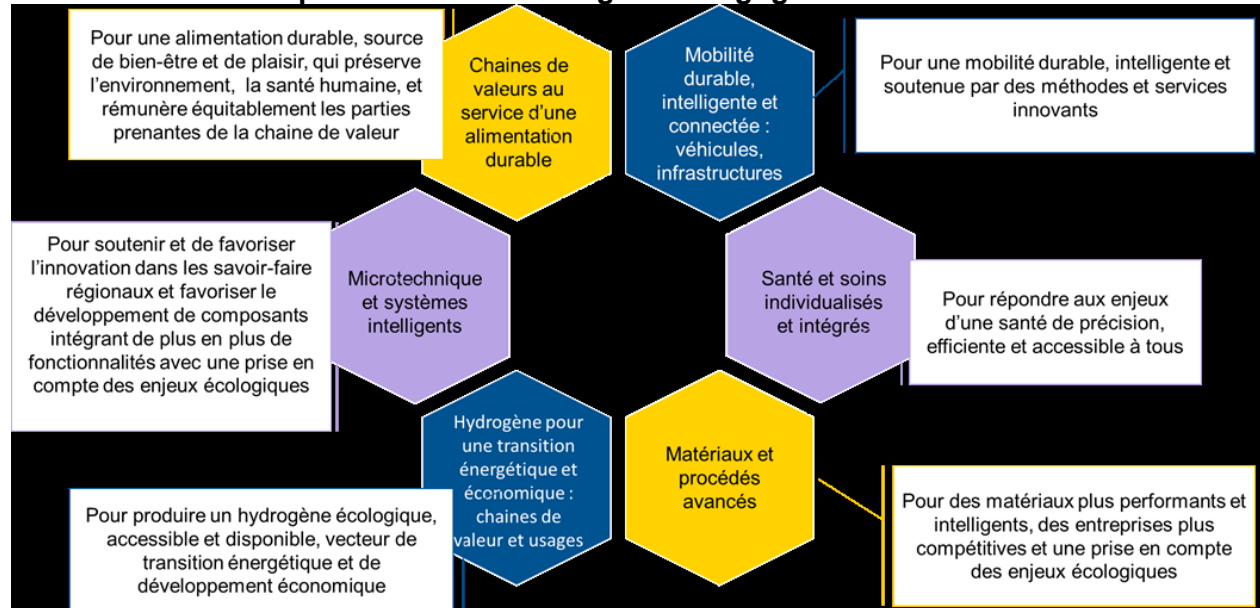
Elle doit également permettre aux Régions françaises **d'aboutir à une stratégie partagée d'innovation** répondant aux défis économiques, environnementaux et sociétaux. Les enjeux identifiés de la RIS3 2021-2027 sont **de soutenir l'innovation en faveur de l'emploi et la transition énergétique et écologique ainsi que de renforcer l'attractivité de la région par le soutien des domaines d'excellence.**

Les objectifs de la Région sont de:

- Renforcer le service d'appui à l'innovation pour l'ensemble du tissu économique régional, en particulier les PME ;
- Renforcer les partenariats en région entre la recherche publique, le monde académique au service du développement de l'innovation dans les entreprises ;
- Renforcer les atouts différenciants en région, en soutenant les domaines de spécialisations régionaux ; et en faire émerger de nouveaux, par un travail au croisement des domaines et axes de travail retenus par la Région.

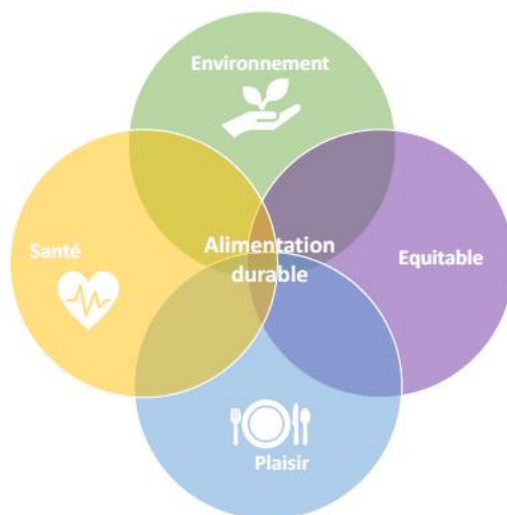
L'élaboration de la RIS3 est basée sur un processus participatif de découverte entrepreneuriale (EDP) incluant l'ensemble des acteurs de la recherche et du transfert, de monde entrepreneurial et les institutions publiques. Celui-ci a permis d'aboutir à un consensus autour des priorités régionales, et notamment de **faire émerger 6 nouveaux secteurs stratégiques, appelés domaines de spécialisation (DS)**, en s'appuyant sur les compétences et savoir-faire différenciants en région. Ce processus a vocation à être animé et pérennisé dans le temps, pour permettre l'évolution de la RIS3 et des DS sur la période 2021-2027.

## Les 6 domaines de spécialisation de la Région Bourgogne-Franche-Comté



### 1. Chaînes de valeur au service d'une alimentation durable

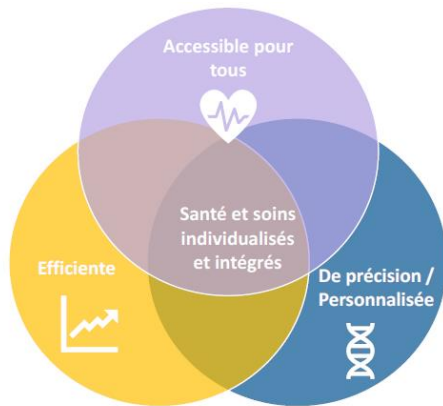
Forte d'une agriculture et d'une industrie agroalimentaire dynamiques et soucieuses à la fois de la protection de l'environnement et de la santé de ses citoyens, la Région BFC a choisi de se spécialiser sur l'alimentation durable. Elle repose sur 4 impératifs :



**L'ambition régionale est de soutenir l'ensemble de la chaîne alimentaire au service d'une alimentation durable, source de bien-être et de plaisir, qui préserve l'environnement, la santé humaine, et rémunère équitablement les parties prenantes de la chaîne de valeur.**

### 2. Santé et soins individualisés et intégrés

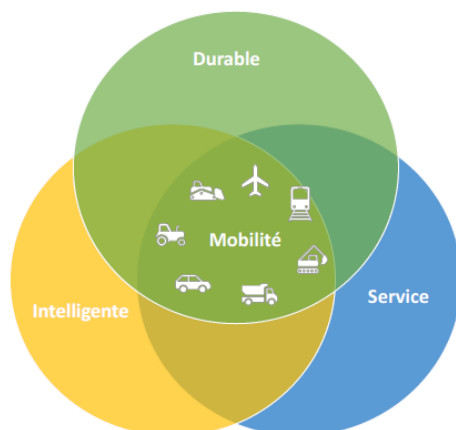
La santé est un domaine régional clé avec près de 350 entreprises, 10 000 emplois directs et 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé. La Région BFC fait le choix d'orienter sa stratégie d'innovation autour de trois enjeux majeurs de la santé, en lien avec les atouts et spécificités du territoire régional :



L'ambition régionale est donc de soutenir l'innovation pour la « Santé et soins individualisés et intégrés », pour répondre aux enjeux d'une santé personnalisée, efficiente et accessible à tous.

### 3. Mobilité durable, intelligente et connectée : véhicules, infrastructures, et services innovants

L'industrie automobile et le secteur du matériel de transport constituent les têtes de proue de l'industrie régionale. Grâce à la présence du fleuron français de l'automobile, et de centres d'excellence mondiaux d'acteurs industriels, l'innovation dans le domaine de la mobilité au sens large est ancrée depuis bien longtemps en région. Automobiles, camions, remorques, trailers portuaires et aéroportuaires, bennes à ordures et balayeuses, 2 roues motorisés ou trottinettes, sont autant de solutions de mobilité sur lesquelles la Bourgogne-Franche-Comté n'a de cesse d'innover. Les solutions se tournent aujourd'hui vers les véhicules connectés et/ou autonomes, l'électrique et l'hydrogène, mais également les nouvelles méthodes et solutions optimisées de production, maintenance et réparation des engins. Le développement de ces nouveaux produits, services, process, applications et technologies autour de la mobilité repose sur trois enjeux majeurs :



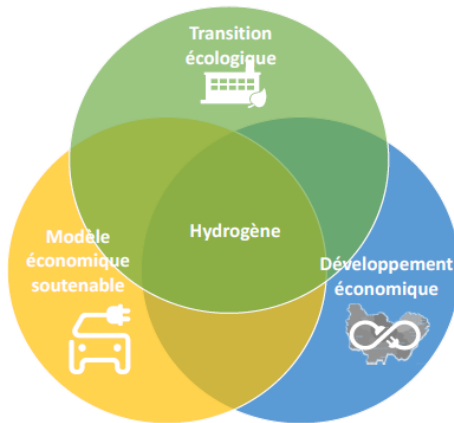
L'ambition régionale est donc de soutenir l'innovation pour développer des solutions de mobilité durable, intelligente et connectée : à la fois sur le volet véhicule, infrastructure et développement de services innovants.

### 4. Hydrogène pour une transition énergétique et économique : chaîne de valeurs et usages

L'hydrogène est identifié comme un marché d'avenir pour la Bourgogne-Franche-Comté depuis plusieurs années et fait l'objet d'un soutien régional significatif. Depuis 2016, 12 millions d'euros ont été investis dans la recherche et dans les projets collaboratifs, notamment dans le cadre du

méta-projet ENRgHy, lauréat du label « Territoire Hydrogène ». 90 millions supplémentaires seront investis sur la période 2020-2030 dans le cadre de la feuille route « Hydrogène » de la région Bourgogne- Franche-Comté.

La stratégie régionale de développement de l'hydrogène vise à répondre à ses 3 enjeux :



**L'ambition régionale consiste à produire et déployer les usages d'un hydrogène vert, accessible et disponible, et localisé sur le territoire, vecteur de transition énergétique et de développement économique**

## 5. Matériaux et procédés avancés

La Bourgogne-France-Comté peut s'appuyer sur un écosystème performant et dynamique pour accompagner le développement des matériaux et procédés avancés, de la recherche à la mise sur le marché jusqu'à la fin de vie du produit et à son recyclage. La dynamique d'innovation est principalement tirée par des PME qui disposent de compétences incontournables dans le domaine des matériaux : en mécanique-métallurgie, chimie-plasturgie, bois et matériaux biosourcés, etc. Par ailleurs, la région compte de nombreux acteurs des secteurs applicatifs des matériaux (automobile, santé, nucléaire, etc.) qui contribuent à une forte demande d'innovation et de performance des matériaux. Ces secteurs sont marqués par la présence en région de nombreux grands groupes (PSA, Orano, Plastic Omnium, etc.).

La Région fait le choix d'orienter sa stratégie autour de trois enjeux majeurs des matériaux et procédés avancés :



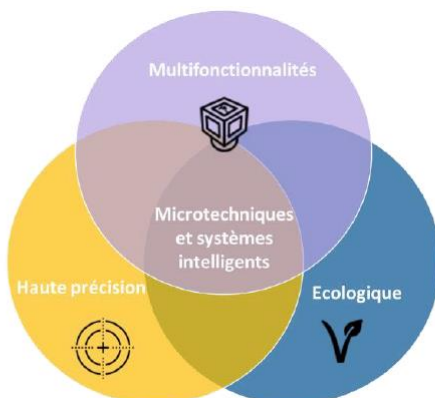
L'ambition régionale est de stimuler et soutenir l'innovation dans les savoir-faire régionaux liés aux matériaux afin de maximiser la chaîne de valeur présente sur le territoire, de la conception au recyclage.

## 6. Microtechniques et systèmes intelligents

Les microtechniques sont l'ensemble des techniques qui concourent à la conception, à la fonctionnalisation, à la fabrication, à la manipulation d'objets de petites dimensions et/ou de haute précision. L'échelle des microtechniques commence au micromètre (soit  $10^{-6}$  mètre) pour finir au millimètre.

Ce secteur historique de Bourgogne-France-Comté est un domaine clé rassemblant plus de 600 entreprises industrielles et 14 000 emplois. Berceau de l'horlogerie et de la lunetterie, l'ex-région Franche-Comté a fait de la miniaturisation et de la précision sa spécialité. La Franche-Comté a su développer ses savoir-faire et se reconvertir dans les microtechniques. Aujourd'hui, le territoire régional, devenu Bourgogne-Franche-Comté, enrichi par les compétences en mécanique de précision de l'ex-région Bourgogne, est terre de concentration de savoir-faire et d'excellence. La dynamique régionale repose principalement sur des TPE et PME régionales. Leurs principaux débouchés sont les industries du luxe, de l'aéronautique, de la santé et de l'automobile. Les donneurs d'ordre de ces secteurs, s'ils ne sont pas présents sur le territoire, viennent tous y faire leur sourcing.

La région fait le choix d'orienter sa stratégie d'innovation autour de trois enjeux majeurs de la microtechnique :



L'ambition régionale est donc de soutenir et de favoriser l'innovation dans les microtechniques et dans la conception et la fabrication de composants intégrant de plus en plus de fonctionnalités sur des espaces de plus en plus réduits.



### **3- Les CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la Recherche**

Le dispositif d'Etat Cifre - Conventions Industrielles de Formation par la REcherche – subventionne, selon certaines conditions et après instruction du dossier, toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Le doctorant partage son temps entre les services de la structure d'accueil et son laboratoire. Toute mission qui lui est confiée dans la structure doit nourrir sa recherche. Les travaux aboutissent à la soutenance d'une thèse en trois ans. Les acteurs publics et associatifs sont pourtant éligibles au dispositif depuis 2006 mais l'utilisent peu.

La Cifre à la fois un dispositif de subvention pour toute structure embauchant un doctorant dans le cadre de son travail de recherche, et un format particulier de thèse.

- Le jeune chercheur est embauché dans la structure, fait partie des équipes et des services.
- Toute mission qui lui est confiée doit être en lien avec sa recherche. C'est pourquoi il est important de co-construire le projet en amont, pour qu'il réponde aux besoins du doctorant et de la structure qui l'embauche.
- Son temps est partagé entre la structure d'accueil et l'université.
- La structure qui embauche le doctorant peut recevoir une subvention de 42000 euros sur les 3 années de la thèse, sous réserve d'éligibilité du dossier.

L'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) est le **réseau intersectoriel public-privé de la recherche française**. Elle offre à ses membres les meilleures conditions d'échange, de débat, de confrontation, pour construire une vision stratégique commune, se doter d'une force d'action.

L'ANRT réalise l'instruction des dossiers CIFRE ainsi que leur gestion administrative et financière pour le compte du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

**Tiers de confiance**, ses membres lui confient leur point de vue sans fard, permettant des analyses objectives, des propositions fondées, la garantie d'une écoute. Les décideurs publics sont attentifs à nos travaux et nous rapportons régulièrement aux ministres et aux parlementaires.

Les travaux de l'ANRT ont **vocation à participer aux enjeux de transformation organisationnelle des systèmes français et européen de recherche et d'innovation**, et aussi thématique notamment énergie, numérique, pédagogie, sport, espace ...

Que ce soit lors des petits déjeuners stratégiques, en équipe lors des colloques, ou intergénérationnel avec les doctorants Cifre, les membres décortiquent et s'approprient ensemble les défis, les concepts, les modèles prospectifs, les changements de réglementation.

Les groupes thématiques donnent aussi à voir les écosystèmes, concourent à leur maturation. Il y naît des potentiels de transfert, de nouveaux sujets de recherche, des affaires aussi. L'ANRT devient ainsi un **acteur de mûrissement de nouveaux écosystèmes créateurs de valeurs par la recherche et l'innovation**.

**Les doctorants Cifre constituent un point pivot de l'association**. Des interactions entre le cœur des laboratoires académiques porté par les doctorants et les entreprises sont entretenues.

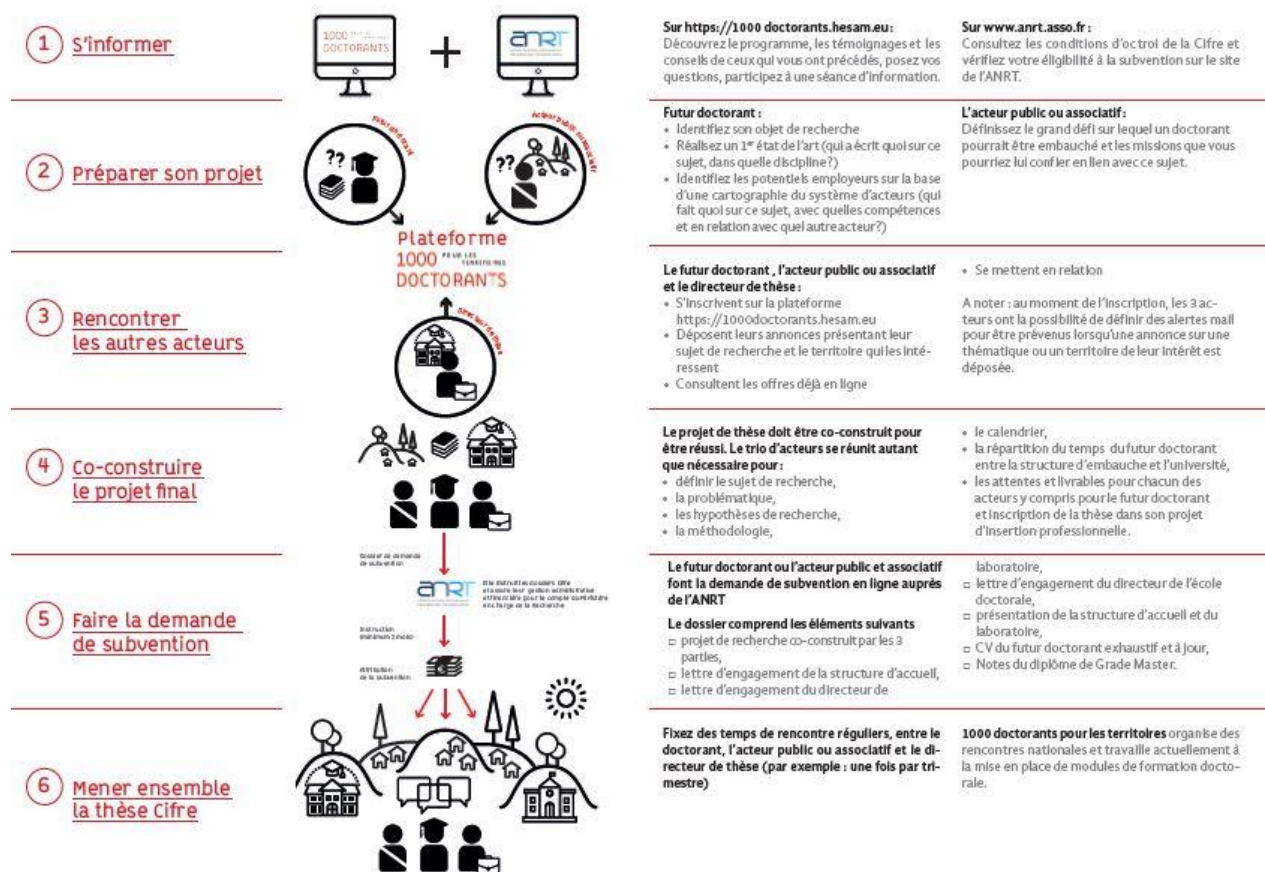
Sous la présidence de Patrice CAINE, Président-directeur général de Thales, l'ANRT réunit les acteurs privés et publics de la Recherche. Ses membres représentent aujourd'hui les trois-quarts de l'effort de Recherche français.

Lien vers la plaquette actualisée de l'ANRT au sujet du dispositif Cifre:

<http://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/cifre-plaquette-2019.pdf>

### Quels acteurs publics et sociétaux peuvent contracter une thèse Cifre ?

- Les acteurs publics et sociétaux doivent être établis sur le territoire français sans limite de taille.
- Peuvent désormais bénéficier du dispositif Cifre dans le cadre d'une action publique et sociétale :
  - les collectivités territoriales (municipalité, conseil général, conseil régional), EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomérations, métropoles, syndicats mixtes...);
  - les associations et organisations non-gouvernementales à vocation sociale ;
  - les établissements consulaires ;
  - certains établissements à caractère administratif (EPA) et établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC).
- N'est pas éligible, toute structure, quel que soit son statut, dont la mission principale est d'exercer une ou des activités mentionnées aux articles L 112-1 du code de la recherche et L 123-3 1° et 2° du code de l'éducation, ou toute structure à qui seraient déléguées ces activités.



## **CHAPITRE 5 – Les bonnes pratiques identifiées à l'échelle régionale**

### **1- L'accélérateur à projets en économie circulaire**

Appel à projet porté par l'Agence de transition écologique (ADEME) et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

L'économie circulaire vise à produire des biens et services de manière durable, en limitant la consommation de matières premières (telles que l'eau, l'énergie, les métaux, les sols, etc.) et la production de matières secondaires (déchets, polluants). Il s'agit d'une nouvelle politique régionale. Il s'agit de rompre avec le modèle d'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

La loi française de 2015 a confié aux régions la mise en place du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et d'un Plan d'Action Economie Circulaire voté par l'assemblée régionale en novembre 2019. La Région a souhaité renforcer son engagement en adoptant en juin 2020 une Economie Circulaire Régionale Feuille de route (FREC).

Pour accompagner ce mouvement, la Région a décidé de soutenir les initiatives publiques et privées en mettant en place un appel à projets régional en matière d'économie circulaire. Lancé en 2018 en partenariat avec l'Agence de transition écologique (ADEME), il a été nommé en 2020 « Accélérateur à projet de l'économie circulaire ».

#### **Ressources:**

2020 : 400 000 € pour le fonctionnement ; 500 000 € pour l'investissement.

2021 : 500 000 € pour le fonctionnement ; 500 000 € pour l'investissement.

#### **Calendrier :**

3 Appel régional en 2020

1 Appel régional en 2021 (pour le moment)

#### **Preuve de réussite :**

##### **15 projets soutenus en 2020 :**

- Frais de personnel pour les collectivités locales, les associations et les établissements publics : développement du recyclage, formation des professionnels...
- Renforcement de la filière de collecte, réutilisation et recyclage des déchets du BTP.
- Matériaux et équipements pour le recyclage, atelier de transformation du bois de récupération.
- Une étude et prototype sur la valorisation des matériaux.
- Acquisition d'un concasseur/broyeur pour la réutilisation des déchets du BTP de plusieurs établissements d'enseignement aux métiers du bâtiment par les lycées.
- Développement et acquisition de matériels et équipements dans le cadre de la réorganisation du réseau des plateformes de compostage des biodéchets/déchets verts.
- Création d'une plateforme numérique régionale sur l'économie circulaire et les déchets.

##### **3 projets soutenus en 2021 :**

- Développement des activités et valorisation des déchets des activités économiques.
- Formation, création d'emplois professionnels en économie circulaire.
- Frais de personnel.

### **Potentiel d'apprentissage ou de transfert :**

Cette pratique nommée accélérateur de projets d'économie circulaire est intéressante pour les autres territoires car la création et l'organisation d'un ou plusieurs appels à projets chaque année permet aux acteurs locaux d'exprimer leur besoin.

Il permet la réponse adaptée et le développement de manières d'agir innovantes favorisant l'économie circulaire.

Cet appel à projets est entièrement lié à la feuille de route régionale économie circulaire qui anime la stratégie envisagée entre le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Agence de transition écologique.

Une coordination bien connue et pertinente entre les 2 est nécessaire pour identifier les besoins, communiquer sur l'« Accélérateur » aux porteurs de projets et apporter des réponses adaptées au service de l'économie circulaire à travers le suivi de la feuille de route régionale.

## **2- 1000 doctorants pour les territoires**

1000 Doctorants pour les territoires est **une plateforme de mise en relation des collectivités territoriales avec des étudiants volontaires pour venir réaliser un travail de recherche dans leurs services**. La collectivité est subventionnée pour cette embauche de 3 ans, via le dispositif Cifre (14 000 euros par an). À terme, **le jeune chercheur valide une thèse de doctorat**, réalisée en collectivité territoriale / association ou établissement public éligible au dispositif de subvention, sur **une problématique de politique publique territoriale** (transition écologique, numérique, économique, démographique, santé...).

En 2018, seulement 81 collectivités territoriales et associations ayant une action sociale ont sollicité une subvention via ce dispositif pour embaucher un doctorant dans leurs services. Notre objectif est de **sensibiliser les acteurs publics locaux et le secteur de la recherche en SHS** à l'existence de ce type de dispositif.

### **Actions:**

- Information et sensibilisation;
- Outils et veille thématique;
- Témoignages et retours d'expérience .
- Mise en relation d'acteurs.

### **Les partenaires :**

Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations de chercheurs. Le programme 1000 doctorants pour les territoires regroupe une diversité de partenaires.

**Le programme est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) portant sur l'insertion professionnelle des diplômés en sciences humaines et sociales. Il est à ce titre financé par le MESRI.**

4 partenaires-fondateurs se sont engagés dès le lancement du projet en mai 2017 :

- l'ANRT – l'Association nationale de la recherche et de la technologie – qui assure l'instruction des dossiers Cifre, leur gestion administrative et financière pour le compte du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) ;
- le CNFPT parce que le Centre national de la fonction publique territoriale accompagne le développement des compétences des agents des collectivités territoriales qui vont accueillir les doctorants d'une part et gère un Observatoire destiné à suivre et à anticiper les évolutions de la fonction publique territoriale d'autre part ;



- l'AD Cifre SHS, l'association des doctorants et des docteurs Cifre en Sciences Humaines et Sociales parce qu'ils sont au cœur du projet et que leur expérience est une vraie force ;
- l'ABG – Association Bernard Grégory, qui travaille depuis 40 ans à accompagner les doctorants, pré-doctorants et post-doctorants dans leur évolution professionnelle, et les employeurs dans leurs recrutements.

Les travaux du programme sont également réalisés en étroite collaboration avec des associations d'élus (Association des maires ruraux de France, Association nationale des pôles territoriaux, ruraux et des Pays, Assemblée des communautés de France, Association des villes universitaires de France), le Commissariat général à l'égalité des territoires, le Plan Urbanisme Construction Architecture, le Labo ESS et la 27e Région.

### **3- Le projet POPSU à Tournus**

Tournus, 5562 habitants, ville centre de la communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois (15 866 habitants pour 24 communes) est située dans le département de Saône et Loire. Marquée depuis plus de trente ans par la désindustrialisation, la perte et le vieillissement de sa population, cette petite ville, en quête d'une nouvelle trajectoire de développement, s'appuie à la fois sur un tissu associatif dense et sur la coopération intercommunale pour structurer un projet de territoire soutenable.

POPSU a démarré en 2019 : l'objectif était d'aller vers l'indépendance alimentaire avec un appui universitaire. Les questions qui se posaient étaient : Comment la commune peut être un espace de « capacitation » ? Quelles ressources permettent de réduire la fracture alimentaire et sociale ?

Le travail s'est fait sous forme d'ateliers collectifs ouverts à tous : élus, associations, citoyens.... Ces ateliers ont été animés par les chercheurs.

Les enjeux apparus ont été : la libération du foncier suite aux départs en retraite, la réorientation de productions en local (AMAP, magasins de producteurs, approvisionnement de cantines...).

#### **3 axes de travail en ont découlé :**

- Permettre l'accès à une alimentation de qualité pour tous, avec quatre publics cibles : citoyens engagés de Tournus, groupes de parents d'élèves, communauté villageoise de Mancey, public de l'épicerie sociale et solidaire ;
- Aller vers un territoire de productions de qualité : 9 étudiants d'AGROSUP réalisent un diagnostic des 3 phases : production – distribution – consommation ;
- Etablir des perspectives : des questionnaires ont été distribués sur les marchés notamment pour mieux comprendre les freins/leviers à ces différentes actions.

#### **Les enjeux relevés dans ces axes sont :**

- Des problèmes d'accès / de mobilité
- La mise à disposition des espaces, notamment agricoles.

L'objectif final était le passage d'une organisation citoyenne à un projet politique à proprement parler.

POPSU est copiloté par le Ministère de Environnement / Culture via le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture).

Le travail de POPSU a permis de faire remonter de la matière et des idées. Le comité citoyen a fait œuvre de « comité de salut public » face à une situation catastrophique de la commune, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'homogénéité de vues politiques.



Les moyens financiers très limités de la commune empêchent notamment de recruter un chargé de mission. Mais des actions se mènent malgré tout, telles que des actions au bénéfice des publics en difficultés (aide alimentaire, approvisionnement, accès au foncier...).

Les points positifs de la collaboration entre les collectivités et les chercheurs sont : des apports méthodologiques, un travail d'enquête avec l'appui non négligeable de la mobilisation d'étudiants.

Mathieu de Labarre : toute la démarche s'est faite en créant une rencontre conviviale entre chercheurs et acteurs locaux, dans l'idée de rompre les asymétries habituelles entre monde de la recherche d'une part et citoyens/élus d'autre part.

### **Construire un système alimentaire local**

La recherche vise la construction d'un système alimentaire local intégrant les questions sociale, écologique et économique. C'est dans cette perspective que s'est noué le collectif de recherche action participative. Comment permettre l'accès de tous à une alimentation saine ? Comment développer une production locale qui favorise l'autonomie alimentaire du territoire ?

L'alimentation est une expérience du quotidien qui touche aux dimensions de la sensibilité, de la sociabilité, voire de l'opinion ; elle sera érigée en question démocratique de manière à générer un pouvoir d'agir individuel et collectif sur le devenir du territoire. Cela passe par le regroupement des initiatives locales, diverses et dispersées autour d'une recherche d'autonomie alimentaire fondée sur la mixité sociale, les solidarités de proximité, le développement de pratiques d'autoproduction à l'échelle de la ville de Tournus et de son bassin de vie. Aussi, faire de la démocratie alimentaire un projet de développement commande-t-il différentes étapes de capacitation territoriale.

### **Saisir la question alimentaire par un diagnostic participatif**

Le premier temps est celui du diagnostic participatif qui définit comment des ressources et initiatives locales liées à l'alimentation peuvent faire l'objet d'une appropriation par un public élargi, l'enjeu se publicisant avec l'élargissement des publics au sein d'ateliers participatifs et forums hybrides qui se dérouleront dans des lieux identifiés sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le deuxième temps sera consacré au déploiement des actions sur le territoire intercommunal et des arènes participatives s'y adossant (Ateliers cuisines, intervention de paysans pédagogues, atelier jardinage et préservation de la biodiversité avec divers publics, échange de savoirs selon les méthodes de l'éducation populaire, déploiement du maraichage bio et mise à disposition des terrains au service de l'économie sociale et solidaire).

Le troisième temps restituera ce travail dans la co-rédaction d'un document référent sur l'un des volets essentiels d'un projet alimentaire territorial : la construction d'une citoyenneté active pour orienter le système alimentaire local vers plus de justice sociale et environnementale, une reconnexion entre alimentation et agriculture, l'identification des ressources pour un changement de modèle alimentaire.

## **4- France Active – Franche-Comté : le programme Générateur BFC**

Le carnet de projets du générateur BFC. Identification et accompagnement de projets. Carnet de projets (côté financier...).

France Active Franche-Comté accompagne et finance les entrepreneurs engagés et les initiatives solidaires au service des personnes, de l'emploi et du développement local.

France Active Franche-Comté s'organise autour de 3 pôles :

- **Pôle Entrepreneuriat** : Facilite la création d'entreprise en aidant les entrepreneurs à crédibiliser et à sécuriser leur projet et en finançant leur démarrage. Il évalue finement leurs besoins de financement pour les aider à mobiliser les ressources adaptées en lien avec les partenaires du projet.

- **Pôle Économie Sociale et Solidaire** : Finance sur toutes ses phases de vie, les associations, les entreprises, les coopératives qui à travers leur raison d'être, leur activité, apportent une plus-value sociale à leur territoire, contribuent à développer une société plus juste, plus durable, plus solidaire. Il finance, met en réseau et conseille pour optimiser le financement des projets et assurer leur viabilité.

- **Pôle Territoire**, membre du Générateur BFC : Révèle, structure et développe, avec des collectifs d'acteurs, des projets économiques, sociaux et environnementaux pour répondre aux besoins d'un territoire.

Le Générateur Bourgogne Franche-Comté est un collectif de six Acteurs (*Active Pôle de l'Economie Solidaire, Clus'Ter Jura, Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne, France Active Franche-Comté, France Active Bourgogne, Pôle d'Economie Solidaire*) dont France Active Franche-Comté est le coordinateur régional. Le Générateur BFC travaille avec les acteurs des territoires dans la compréhension des besoins locaux et connecte acteurs publics, acteurs privés et citoyens pour construire des réponses entrepreneuriales adaptées. Le collectif a pour mission première de travailler aux côtés de collectivités territoriales pour créer de l'activité économique et de l'emploi.

Les besoins non couverts et les ressources à valoriser sont le point de départ des projets émergés par le Générateur BFC.

Le Générateur BFC est financé par la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la Banque des Territoires. Il est soutenu par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

**Le Générateur détecte et impulse les activités à potentiel au sein des territoires qu'il accompagne.**

Sa méthodologie repose sur 3 étapes :

1. Des besoins à l'idée : identification et priorisation des opportunités de création de valeur

- Écoute des attentes de la collectivité
- Caractérisation des besoins insatisfaits
- Identification des ressources locales
- Mise en relation des acteurs impliqués
- Stimulation de la production d'idées
- Choix du projet d'entreprise territoriale

2. De l'idée au projet : construction d'un pilote et validation de son opportunité

- Conduite d'une étude d'opportunité sur le projet identifié
- Mobilisation des partenaires nécessaires
- Identification du porteur de projet
- Définition du modèle économique

3. Du projet à la création d'activité : structuration du portage jusqu'au démarrage de l'exploitation

- Organisation de l'activité

- Constitution d'un écosystème de partenariat
- Mobilisation éventuelle d'outils de financement
- Accompagnement du porteur de projet

## **5- Un laboratoire agro-alimentaire partagé dans le Clunisois : Melting Popote**

Créer une "grande cuisine" pour répondre aux besoins du Clunisois où les structures agricoles et alimentaires sont petites et les ateliers « de transformation » ou « cuisines centrales » existants peu nombreux. L'ambition du projet est de construire un lieu de travail commun à des agriculteurs, des artisans des métiers de bouche, des collectivités qui fabriquent des repas pour les enfants. Le projet vise également à lutter contre le gaspillage alimentaire en transformant les fruits et légumes actuellement jetés par les grandes surfaces, car défraîchis. Ce projet est conduit en étroite concertation avec la communauté de communes du clunisois, qui porte les investissements immobiliers.

### **Phase d'émergence**

Le projet vise à créer un atelier de transformation alimentaire, ouvert à tous les usagers professionnels qui n'ont pas les moyens de s'équiper individuellement. L'enjeu est de parvenir à créer un atelier innovant tant dans son concept que dans ses modalités d'organisation et de coopération tout en satisfaisant aux normes d'hygiène et de qualité. L'objet de la phase d'émergence est de :

- Réunir le partenariat
- Imaginer les modalités de coopération
- Structurer le groupe

Cette phase a conduit à la création de l'association Melting Popote qui réunit les usagers et partenaires du projet.

### **Partenaires**

- Communauté de communes du Clunisois
- Terroirs de Saône et Loire Active

### **Calendrier**

01/01/2016 – 31/06/2017

**Localisation** : Clunisois

### **Financements**

- Coût total du projet : 39 407,00 €
- FEADER : 29 305,24€
- Région : 7 326,31 €

### **Phase de fonctionnement**

Le projet vise à créer un atelier de transformation alimentaire, ouvert à tous les usagers professionnels qui n'ont pas les moyens de s'équiper individuellement. Les équipements du laboratoire, le personnel, la gestion seront mutualisés, ce qui permettra à tous de travailler dans des bonnes conditions (y compris d'hygiène et de sécurité alimentaire), tout en développant un modèle économique durable. Le laboratoire sera à la fois une cuisine centrale (réalisation de repas pour des enfants), un atelier de transformation assurant des prestations pour des agriculteurs producteurs de viande, légumes et escargots), un espace de coworking alimentaire

qui sera loué par des artisans ou des porteurs de projets, une cuisine de l'anti gaspillage alimentaire...

**Partenaires**

- Communauté de communes du Clunisois
- Le pain sur la table
- Jardins de cocagne

**Calendrier** : 01/01/2018 – 31/12/2020

**Localisation** : Clunisois

**Financements** :

- Coût total du projet : 167 898,00 €
- FEADER : 134 318,36 €
- Région : 33 579,59€

**6- La marmite solidaire : Atelier de transformation des invendus alimentaires**

Territoire accompagné : Préval Haut-Doubs

**LE CONTEXTE**

Préval Haut-Doubs, établissement public de prévention et de valorisation des déchets, construit en 2016 une stratégie dont le but est de réduire le gaspillage alimentaire sur son territoire à partir d'un travail collectif.

Pour l'accompagner, Préval Haut-Doubs fait appel à France Active Franche-Comté avec sa démarche « Générateur BFC » pour conduire ce collectif et l'amener à structurer un projet de territoire.

Après des entretiens individuels avec les acteurs de l'aide alimentaire et les Grandes et Moyennes surfaces et la réalisation d'une étude pour mesurer précisément le gaspillage alimentaire sur le territoire. Il s'est constitué un collectif d'acteurs pour imaginer ensemble un projet qui viserait à récupérer des invendus supplémentaires et à les transformer.

**LES RÉSULTATS**

Pour le collectif, une des solutions permettant de bénéficier de résultats fiables sur la quantité de produits à recevoir et à transformer est de mettre en place un test opérationnel d'atelier de transformation alimentaire.

Pour structurer et rendre faisable ce test, un certain nombre d'actions sont mis en place : animation de commissions thématiques, identification et utilisation d'une cuisine pour le test, écriture et suivi d'un schéma logistique, recrutement de la cuisinière-développeuse du projet, structuration du collectif en association, aide à l'obtention d'une autorisation sanitaire d'exercer...

Aujourd'hui le test lancé et le Générateur intervient en appui de la cuisinière-responsable de projet pour évaluer le test et en connaître les conditions de pérennisation.

## L'AVIS DU TERRITOIRE

*"Avec ce projet on est sur de la bonne création de valeurs avec une vraie dynamique et c'est ça qui est intéressant. [...] Le Générateur nous aide, nous soutient, nous active, parfois maintient même la temporalité et la dynamique. Je pense qu'on serait allé plus lentement mais je pense surtout qu'on se serait perdu en chemin s'il n'y avait pas eu le Générateur."*

Lilian MESSMER, Directeur territorial au département du Doubs

**Besoins** : Réduire le gaspillage alimentaire

**Ressources** : Une collecte organisée, une cuisine d'accueil pour le projet

**Territoire** : Préval Haut-Doubs

## ACTEURS DU PROJET :

Banque Alimentaire, Croix Rouge, Département du Doubs, Maison Familiale et Rurale de Pontarlier, CCAS Pontarlier, ADEME et DRAAF, Préval Haut-Doubs.

## ETAPES CLES :

**Fin 2018** : Lancement de la démarche Générateur BFC

**Automne 2019** : Structuration du projet pour le lancement d'un atelier de transformation en expérimentation

**Automne 2020** : Recrutement d'une cuisinière et création d'une association loi 1901

## 7- Recyclerie solidaire : la recyclerie Re bon à Maîche

Territoire accompagné : Préval Haut-Doubs

## LE CONTEXTE

Préval Haut-Doubs, syndicat mixte qui gère la prévention et la valorisation des déchets, travaille en 2015 sur une étude de faisabilité pour le développement des recycleries sur son territoire, réalisée par le cabinet CAP 3C, spécialiste du domaine. Préval étudie alors la construction d'un bâtiment éco-responsable à Maîche, pour abriter une recyclerie. A la fin de l'été 2018, Préval demande au Générateur BFC d'animer le territoire et de construire avec ses acteurs un projet d'implantation d'une recyclerie collaborative à Maîche.

## LES RÉSULTATS

Pendant un an il y a eu de la mobilisation citoyenne pour valider le besoin et le potentiel d'activité afin de construire collectivement le projet et que tout le monde y trouve sa place. L'ensemble des acteurs s'est positionné sur son implication, ses attentes et sa vision du projet. Ensemble ils vont construire une charte et à partir de l'assemblage de ces informations, un modèle opérationnel de fonctionnement est proposé aux structures participantes. Fin 2019 l'"Association de préfiguration pour la recyclerie de Maîche" est créée. Une chargée de projet est recrutée pour le compte du collectif par l'un des acteurs du projet (Frip'vie). Le poste est financé par le fonds de confiance de France Active FC. Aujourd'hui le bâtiment est construit et a été ouvert en 2021.

## L'AVIS DU TERRITOIRE

" Travailler avec le Générateur BFC ça nous a permis vraiment de mettre en lien, de faire émerger les forces vives du territoire et d'aligner les intérêts des acteurs du réemploi déjà implantés."

Gaëlle Journot,

Responsable pôle valorisation des déchets Préval Haut-Doubs

**Besoins** : Diminuer les déchets



**Ressources** : Acteurs du réemploi qui souhaitent intégrer un projet collectif

**Territoire** : Préval Haut-Doubs

**ACTEURS DU PROJET :**

Emmaüs le Russey, Frip'vie, ENVle Franche-Comté, La Fruitière à Energies, Préval Haut-Doubs et les citoyens engagés du territoire.

**ETAPES CLES :**

**Fin 2018** : Lancement de la démarche Générateur BFC

**Décembre 2019** : Création de l'association Recyclerie de Maîche

**Printemps 2021** : Ouverture de la recyclerie